



Distribution: générale

WFP/EB.A/2017/14

Date: 28 novembre 2017

Original: anglais

Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2017 du Conseil d'administration

Table des matières

	<i>page</i>
Questions stratégiques actuelles et futures	3
2017/EB.A/1 Introduction liminaire du Directeur exécutif	3
Débat de haut niveau sur les quatre situations de famine	5
Rapports annuels	7
2017/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2016	7
Questions de politique générale	8
2017/EB.A/3 Point sur la feuille de route intégrée	8
2017/EB.A/4 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective	9
2017/EB.A/5 Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition	10
2017/EB.A/6 Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes	11
Ressources, questions financières et budgétaires	12
2017/EB.A/7 Comptes annuels vérifiés de 2016	12
Déclaration commune aux listes sur les questions de contrôle	12
2017/EB.A/8 Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle	13
2017/EB.A/9 Nomination de deux membres du Comité d'audit	13
2017/EB.A/10 Mandat révisé du Comité d'audit	13
2017/EB.A/11 Rapport annuel du Comité d'audit	13
2017/EB.A/12 Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note du Directeur exécutif	14

	<i>page</i>	
2017/EB.A/13	Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport	15
2017/EB.A/14	Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport	16
2017/EB.A/15	Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	17
2017/EB.A/16	Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2016)	17
Rapports d'évaluation		18
2017/EB.A/17	Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction	18
2017/EB.A/18	Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction	19
2017/EB.A/19	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations	19
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe		20
2017/EB.A/20	Plan stratégique de pays – Mozambique (2017–2021)	20
2017/EB.A/21	Plan stratégique de pays – Namibie (2017–2022)	21
2017/EB.A/22	Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2017–2021)	22
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale		22
2017/EB.A/23	Plan stratégique de pays – Liban (2018–2020)	23
2017/EB.A/24	Plan stratégique de pays provisoire – Soudan (2017–2018)	24
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest		25
2017/EB.A/25	Plan stratégique de pays – Cameroun (2018–2020)	25
Vue d'ensemble des activités dans la région Asie et Pacifique		26
Questions diverses		
	Présentation orale sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal	27
	Vue d'ensemble des activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale	27
	Vue d'ensemble des activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	28
Questions d'administration et de gestion		29
2017/EB.A/26	Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle	29
	Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	29
Annexe I	Décisions et recommandations	31
Annexe II	Ordre du jour provisoire	39
	Liste des sigles utilisés dans le présent document	41

Questions stratégiques actuelles et futures

Introduction liminaire du Directeur exécutif (2017/EB.A/1)

1. En préambule, le Directeur exécutif a rappelé au Conseil que le monde était en proie à la plus grave crise humanitaire depuis 1945. Au cours des décennies suivantes, d'importants progrès avaient été accomplis en matière de réduction de la faim et de l'extrême pauvreté, et certains pays, auparavant bénéficiaires, étaient devenus des donateurs. Toutefois, la multiplication des conflits et le changement climatique figuraient parmi les facteurs à l'origine de la forte augmentation des besoins humanitaires récemment observée: 10 des 13 principales interventions du PAM avaient été lancées pour faire face à des crises liées à des conflits. En outre, compte tenu du nombre actuel d'affrontements dans le monde, le deuxième objectif de développement durable (ODD), qui consiste à éliminer la faim, semblait hors de portée.
2. Au cours des deux mois et demi ayant suivi sa prise de fonctions, le Directeur exécutif avait pu constater que le PAM disposait de la souplesse et des outils nécessaires pour atteindre l'objectif Faim zéro et qu'il collaborait avec des pays en vue de concevoir les interventions les mieux adaptées pour renforcer les économies nationales et assurer la sécurité alimentaire. La feuille de route intégrée, dont la mise en œuvre avait été ralentie à la demande du Conseil afin de laisser plus de temps pour tirer des enseignements de l'expérience, était au cœur de ce travail. Les examens préventifs d'intégrité contribuaient à améliorer la transparence, et le Directeur exécutif a demandé aux membres du Conseil de faire part à la direction de toute préoccupation liée à la transparence et à l'efficacité.
3. Rappelant que le nombre de personnes déplacées dans le monde était passé de 35 millions en 2011 à 65 millions en 2016, et que 1,1 milliard de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire, le Directeur exécutif a invité les pays à apporter un soutien financier et politique pour lutter contre la faim. Le PAM et les organismes sis à Rome partenaires pourraient diriger ces efforts. Alors que le monde était de plus en plus confronté à la menace terroriste, le moment n'était guère opportun pour réduire les budgets alloués à l'aide.
4. Une hausse de 1 pour cent de la prévalence de la faim se traduisait par un accroissement de 2 pour cent des flux migratoires. Pourtant, il suffirait pour éradiquer la faim d'une fraction des 300 mille milliards de dollars É.-U. de richesse privée détenue dans le monde ou des 2 mille milliards de dollars consacrés par an aux dépenses militaires. Le Directeur exécutif se rendrait à Washington au moins une fois par mois pour s'efforcer de mobiliser des financements supplémentaires, et il a invité d'autres pays à accroître leurs contributions, en leur rappelant que dans les quatre pays menacés par la famine (Nigéria, Somalie, Soudan du Sud et Yémen), 1,4 million d'enfants étaient au bord de la famine et 600 000 risquaient de mourir dans les 90 à 100 jours à venir s'ils ne recevaient aucune aide.
5. L'invitée d'honneur, S. E. Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, s'est adressée au Conseil au nom de S. E. M. Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui ne pouvait être présent. La Commission a salué l'aide apportée par le PAM à des millions de personnes pendant les crises qui touchaient l'Afrique, qui contribuait à l'action menée par la Commission pour instaurer la paix et la sécurité alimentaire sur tout le continent, notamment à la faveur de la transformation de l'agriculture africaine. Le Plan stratégique du PAM était conforme au plan d'action décennal pour l'Afrique de la Commission, et celle-ci s'est félicitée du surcroît d'attention porté par le PAM au renforcement des capacités techniques nationales et de son appui aux programmes d'alimentation scolaire; la Journée africaine de l'alimentation scolaire est célébrée le 1^{er} mars tous les ans. Dans le cadre de la collaboration entre la Commission et le PAM, des programmes nationaux d'alimentation scolaire faisant appel à la production locale avaient été mis en place en concertation avec des ministres et des experts de toute l'Afrique, et les plans nationaux de développement agricole avaient été revus en partenariat avec les autres institutions ayant leur siège à Rome. S. E. Mme Josefa Leonel Correia Sacko a encouragé le PAM à continuer de faciliter la coopération Sud-Sud.
6. L'instauration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la famine comptaient parmi les grandes priorités de la Commission, au nombre desquelles figuraient également la lutte contre le terrorisme, la promotion d'une paix et d'une stabilité durables, et la mobilisation des jeunes –

l'objectif dans ce dernier cas étant de les préparer au marché du travail de manière à réduire les risques de migration forcée, de radicalisation et d'extrémisme. Le PAM pourrait s'associer à la Commission pour mener à bien ces initiatives destinées aux jeunes.

7. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif de sa nomination et a salué son attitude énergique face aux défis et aux possibilités auxquels le PAM est confronté. Ses vigoureuses activités de sensibilisation menées auprès des donateurs en vue de mobiliser des ressources, le solide engagement dont il faisait preuve en se rendant sur le site d'opérations sur le terrain et auprès de partenaires, ainsi que l'importance qu'il attachait à l'innovation, à la souplesse et à l'efficacité aideraient le PAM à tenir ses engagements à l'égard des bénéficiaires et des donateurs. Les membres du Conseil ont salué ses nombreuses activités destinées à tisser des relations en vue d'atténuer les préoccupations entourant les flux de financement provenant des grands donateurs, et l'ont encouragé à continuer d'œuvrer auprès de plus en plus de décideurs dans toutes les régions du monde afin de faire mieux connaître ses atouts dans le cadre des interventions humanitaires.
8. Accueillant favorablement les priorités arrêtées par le Directeur exécutif, les membres l'ont encouragé à rechercher de nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et se sont félicités de l'accent mis sur les partenariats: il serait indispensable d'exploiter au mieux la collaboration avec les entités des Nations Unies et autres pour que le PAM soit en mesure d'obtenir des résultats face à des défis sans précédent. Le Conseil a salué les activités menées par le Directeur exécutif en collaboration avec ses homologues des Nations Unies, comme sa visite récente au Soudan du Sud avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); ces initiatives devraient être multipliées pour mettre en évidence la valeur ajoutée qu'apportent les synergies stratégiques en termes de résultats durables et d'amélioration de la résilience au-delà des interventions d'urgence. Les nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé, devraient être déterminés par le nombre et le profil des donateurs disposés à apporter au PAM un appui systématique – compte tenu des ressources disponibles, des économies d'échelle envisageables, et des possibilités d'améliorer la fourniture de l'assistance et le partage de l'innovation – tout en respectant les principes humanitaires que sont l'impartialité et la neutralité.
9. Le Conseil a réaffirmé sa volonté d'œuvrer aux côtés du Directeur exécutif afin d'atteindre des objectifs communs et de veiller à ce que le PAM dispose des ressources et des capacités nécessaires pour remplir son mandat: le dialogue dynamique engagé avec la direction du PAM, les donateurs et les pays bénéficiaires dans le cadre de consultations approfondies organisées en sus des réunions officielles du Conseil permettrait de guider de manière efficace les profondes transformations institutionnelles prévues dans la feuille de route intégrée. Le Conseil a fait observer que le caractère révolutionnaire des réformes en cours nécessitait un certain degré de souplesse et s'est félicité du réalisme, de l'ouverture et de la transparence de la communication de la direction; il a toutefois tenu à souligner que la flexibilité requise ne devait pas l'empêcher de s'acquitter de ses fonctions de gouvernance et de contrôle.
10. Plusieurs membres ont souligné les efforts déployés par le PAM pour harmoniser son orientation stratégique avec des initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies, principalement les ODD et, plus récemment, l'Examen quadriennal complet: le PAM trouvait de nouvelles méthodes de travail pour répondre aux attentes de la communauté internationale et donner suite aux engagements pris par celle-ci, montrant ainsi l'exemple à d'autres acteurs multilatéraux et institutions des Nations Unies.
11. Plusieurs membres ont fait l'éloge du travail accompli dans le domaine de la problématique hommes-femmes, le PAM ayant reconnu que les femmes et les filles ne sont pas seulement des personnes qui survivent aux crises, mais aussi de puissants artisans du changement. Une approche transversale similaire devrait être adoptée pour prendre en compte les personnes handicapées et leurs aidants.
12. Le Conseil a salué la vision évoquée par la Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, et a noté qu'il était indispensable d'établir une collaboration efficace avec les autres institutions ayant leur siège à Rome pour mettre en œuvre l'approche en deux

volets consistant à faire face aux crises tout en renforçant la résilience à plus long terme et en recherchant des solutions durables.

13. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil de leurs observations et a salué lui aussi le dévouement du personnel du PAM, qu'il compte inspirer et mieux armer. Il a assuré au Conseil qu'il avait pris acte de ses observations concernant la valeur des examens préventifs d'intégrité pour cerner les problèmes systémiques et s'y s'attaquer rapidement, et l'importance de renforcer le contrôle interne pour des ressources d'une telle ampleur. Soulignant les possibilités, pour le PAM, de mobiliser de nouveaux flux de financement auprès du secteur privé et de donateurs non habituels, il a souligné qu'il était déterminé à trouver des moyens de mobiliser des donateurs individuels par l'intermédiaire d'Internet, de la téléphonie mobile et des médias sociaux.
14. La Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture s'est félicitée de la richesse des échanges et a déclaré attendre avec intérêt la poursuite d'une coopération fructueuse avec tous les partenaires.

Débat de haut niveau sur les quatre situations de famine

15. Le Directeur exécutif a ouvert le débat sur la famine qui menaçait le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen, où le nombre de personnes au bord de la famine avait augmenté de 35 pour cent, passant de 80 à 108 millions, et où 1,4 million d'enfants souffraient de malnutrition sévère, 600 000 d'entre eux risquant de mourir si aucune assistance ne leur était apportée dans les trois à quatre mois à venir. Le PAM avait besoin de 1,2 milliard de dollars au cours des six prochains mois pour venir en aide à ces quatre pays; en mai, il avait apporté une aide vitale à plus de 10 millions de personnes, chiffre qu'il entendait porter à 13,5 millions en juin.
16. M. Anthony Lake, Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a participé à la réunion par vidéoconférence. Rappelant la collaboration établie de longue date entre l'UNICEF et le PAM, il a mis en exergue certaines des interventions qu'ils avaient menées conjointement dans les quatre pays touchés par la famine, notamment: la conduite de missions conjointes d'intervention rapide ayant permis de venir en aide à 2 millions de personnes au Soudan du Sud depuis 2014; la transposition à plus grande échelle d'un programme conjoint de transferts de type monétaire en Somalie en faveur de 420 000 personnes dans 60 000 ménages; le dépistage de la malnutrition aiguë et son traitement au Nigéria; et la collaboration établie avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de renforcer un programme conjoint de santé et de nutrition destiné à 8 millions d'enfants yéménites. Il a clos son intervention en demandant que l'accès des secours humanitaires ne subisse aucune entrave et en sollicitant davantage de fonds pour le PAM et ses partenaires, en particulier au Nigéria.
17. S. E. Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, a évoqué les interventions lancées par l'Union africaine pour faire face aux menaces de famine en Afrique, axées sur l'atténuation des effets des calamités, qui passaient par le renforcement de la résilience, la sensibilisation des pays membres de l'Union africaine et la collaboration avec la FAO en vue de coordonner les projets visant à éliminer la faim. La Commission de l'Union africaine avait fait un don symbolique de 300 000 dollars en faveur de la lutte contre la malnutrition au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud, faisant ainsi la preuve de son engagement et souhaitant inciter les 55 pays africains membres à contribuer à cette action.
18. S. E. M. Geoffrey Onyeama, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, a fait observer que 5,2 millions de personnes, dont 85 pour cent pratiquaient une agriculture de subsistance, avaient été déplacées suite aux activités de Boko Haram dans le nord-est du pays. Le Gouvernement suivait une double approche qui consistait à s'attaquer aux causes de l'insécurité tout en atténuant les souffrances moyennant un soutien aux services sociaux, à l'éducation, aux soins de santé, au logement et aux moyens d'existence; il avait mis en place une plateforme de coordination pour les interventions humanitaires locales et internationales menées dans le nord-est du pays. Sur les 5,1 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire recensées dans le plan d'aide humanitaire de 2017, le Gouvernement comptait porter assistance à 1,8 million d'entre elles grâce à la distribution de 30 000 tonnes de produits locaux et à la

fourniture de 5 000 tonnes de vivres supplémentaires pour les distributions effectuées par les partenaires humanitaires internationaux. Le PAM était venu en aide à 1,3 million de personnes en mai. S. E. M. Geoffrey Onyema a salué le soutien apporté par le PAM, et notamment la mise en place avec les partenaires d'un dispositif d'intervention rapide. Pour remédier au déficit de financement, le Gouvernement cherchait à rapatrier les fonds détenus de manière illicite dans des banques étrangères, en collaboration avec le gouvernement des pays concernés.

19. S. E. Mme Maryan Qasim, Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la Somalie, a souligné la résilience des habitants de son pays face à la faim, à la maladie et à l'insécurité. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires humanitaires, l'insuffisance des précipitations avait encore accentué l'insécurité alimentaire, et la moitié de la population avait désormais besoin d'une assistance alimentaire. Le Gouvernement, les acteurs humanitaires, les donateurs et les communautés devaient œuvrer ensemble pour prévenir la famine et appuyer les programmes de renforcement de la résilience et de relèvement.
20. S. E. M. Hussein Mar Nyuot, Ministre des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes du Soudan du Sud, a indiqué comment les crises en décembre 2013 et juillet 2016, conjuguées à de graves épisodes de sécheresse, avaient donné lieu à des conditions proches de la famine dans certaines régions de son pays, entraînant le déplacement de 3,8 millions de personnes et rendant 5,5 millions de personnes tributaires de secours alimentaires d'urgence. Prenant acte des problèmes que posent le mauvais état des routes, l'insécurité et les lourdeurs de la bureaucratie, il a réaffirmé que son Gouvernement était déterminé à améliorer l'accès et la protection des acteurs humanitaires et de leur matériel, ainsi qu'à respecter les privilèges et immunités des Nations Unies et l'accord de base conclu entre le Soudan du Sud et le PAM. En 2016, le Président avait créé un comité de contrôle de haut niveau pour assurer un accès humanitaire sans entraves, empêcher les barrages routiers illégaux et les mesures d'extorsion à l'encontre des convois humanitaires, et accélérer l'obtention des permis et visas nécessaires au personnel humanitaire. Il a remercié le PAM, les partenaires et les donateurs de l'appui qu'ils apportaient à la population et au Gouvernement du Soudan du Sud.
21. S. E. M. Nazar Basuhaib, Ministre adjoint de la planification et de la coopération internationale du Yémen, a remercié le PAM d'avoir organisé cette réunion pour mettre en lumière les défis humanitaires qui se présentaient dans les quatre pays. Au nom de son pays, il a exprimé sa gratitude à tous les acteurs humanitaires qui prêtaient assistance aux populations éprouvées par le conflit. Sur les 18 millions de personnes souffrant de malnutrition au Yémen, 10 millions souffraient de malnutrition aiguë et avaient besoin d'une assistance alimentaire de toute urgence. Le Gouvernement souhaitait une solution pacifique, équitable et globale afin de mettre fin au conflit et de permettre le rétablissement des institutions nationales. Le Ministre adjoint a exhorté les donateurs et la communauté humanitaire à agir rapidement pour sauver la vie de millions de personnes.
22. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a évoqué ses réunions et ses déplacements avec le Directeur exécutif du PAM, notamment leur voyage à Washington pour aborder les quatre crises humanitaires avec les autorités américaines. La collaboration entre les acteurs humanitaires et la communauté internationale des donateurs avait permis d'endiguer la famine au Soudan du Sud et de la prévenir dans les trois autres pays. Cependant, des millions de personnes étaient encore menacées et il était indispensable de redoubler d'efforts pour assurer la prochaine période de semis et prévenir une dégradation de la situation. Même dans les situations de conflit, il était possible de sauver des vies et de préserver les moyens d'existence en investissant dans le système alimentaire à la faveur des transferts de type monétaire, des distributions de semences et de l'appui à la production agricole. La FAO était déterminée à collaborer avec ses partenaires sis à Rome et le Directeur général a exhorté les pays à poursuivre l'organisation de la première réunion conjointe des conseils d'administration des institutions ayant leur siège à Rome, prévue en septembre, sur le thème du renforcement de l'intégration de leurs activités. En conclusion, il a alerté sur le danger d'oublier d'autres crises, notamment la détérioration de la sécurité alimentaire au Tchad, la propagation de la violence en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, et la sécheresse régionale en Éthiopie.

23. Le Conseil a remercié les intervenants de leurs interventions et a souligné combien il importait de faire connaître les crises touchant la sécurité alimentaire et d'en parler. Les membres ont indiqué que leurs pays étaient désireux d'appuyer les interventions nationales et internationales, en consultation avec les populations touchées dans les quatre pays concernés. Prenant note des exemples de la Commission de l'Union africaine et de la FAO qui illustraient l'intérêt d'une collaboration au service du renforcement de la résilience et du dépassement du clivage entre l'action humanitaire et le développement, les membres ont invité les donateurs à accroître leur soutien. Toutefois, l'assistance humanitaire ne suffisait pas à elle seule et les membres ont demandé à la communauté internationale, y compris aux entités publiques et privées dans les pays d'Afrique, d'unir leurs efforts pour mettre fin à la violence et aux autres facteurs d'origine humaine qui provoquaient la famine et entravaient la prestation des services de base.
24. Prenant note de ces observations, le Directeur général de la FAO a réitéré le constat précédemment formulé par le Directeur exécutif selon lequel une hausse de 1 pour cent de la prévalence de la faim se traduisait par un accroissement de 2 pour cent des flux migratoires. Le Ministre des affaires étrangères du Nigéria a fait remarquer que la récente Conférence des donateurs à Oslo avait donné lieu à des annonces de contribution d'un montant de près de 1 milliard de dollars en faveur de la région du bassin du lac Tchad. La Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture a confirmé que le Gouvernement ougandais prélevait sur son propre budget les fonds nécessaires pour venir en aide à 1,4 million de réfugiés. Le Directeur exécutif du PAM a clos le débat en invitant les pays voisins à contribuer aux interventions humanitaires menées au Yémen et dans les autres pays, notamment en œuvrant pour mettre fin aux conflits.

Rapports annuels

Rapport annuel sur les résultats de 2016 (2017/EB.A/2) (pour approbation)

25. Le Secrétariat a présenté le Rapport annuel sur les résultats de 2016, la dernière édition à être établie à la lumière du précédent cadre de gestion de la performance, puisque ce rapport annuel sera désormais établi à partir du nouveau Cadre de résultats institutionnels. Le PAM avait réalisé les principaux objectifs qu'il s'était fixés en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes, de communication d'informations sur les indicateurs communs de l'Examen quadriennal complet et de réduction des délais grâce à l'utilisation des mécanismes de préfinancement. Les données factuelles étayant le rapport annuel, plus étoffées que les années précédentes, avaient permis de communiquer des informations plus précises sur les engagements pris vis-à-vis des questions transversales que sont la problématique hommes-femmes et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le rapport constituait un référentiel de connaissances à usages multiples, et le PAM était déterminé à faire plus largement connaître aux parties prenantes ses réalisations et les enseignements tirés de l'expérience, notamment par le biais d'innovations comme la présentation interactive "Rétrospective" qui est disponible sur le site wfp.org. Les consultations avec le Conseil se poursuivraient tandis que le PAM mettait la dernière main au modèle des rapports institutionnels pour 2017 et que 12 pays supplémentaires seraient dotés de plans stratégiques de pays (PSP) d'ici à la fin de l'année.
26. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport annuel détaillé et exhaustif, et a félicité le PAM des résultats inédits obtenus s'agissant des montants mobilisés et du nombre de bénéficiaires secourus en 2016. Il a à cet égard mis en avant l'intervention d'urgence menée face au phénomène El Niño, qui illustrait la façon dont l'alerte rapide permet de mobiliser des fonds de manière anticipée et d'agir sans délai. Le PAM avait certes fait face à un nombre sans précédent de situations d'urgence complexes induites par des conflits (six de niveau 3 et sept de niveau 2), et le niveau de contributions volontaires reçues avait été le plus élevé de son histoire (5,8 milliards de dollars, dont 80 pour cent consacrés aux mesures destinées à sauver des vies, conformément à l'Objectif stratégique 1). Toutefois, certains membres ont relevé que des résultats moins positifs avaient été obtenus au titre des Objectifs stratégiques 2 et 3, et que divers domaines avaient été insuffisamment financés. Le Conseil a instamment demandé que des efforts supplémentaires soient consentis pour collaborer avec les partenaires présentant des avantages comparatifs dans les domaines du renforcement de la résilience, de la nutrition, de la

- sécurité alimentaire à long terme et des moyens d'existence afin de combler ces lacunes, et de sensibiliser davantage les donateurs à l'importance des financements multilatéraux, pluriannuels et non affectés à des fins spécifiques pour appuyer la réalisation des Objectifs stratégiques 2 et 3 et pouvoir faire face à des situations d'urgence faisant moins la une de l'actualité.
27. Certains membres du Conseil ont demandé que la ventilation des données par pays, sexe, âge et handicap soit plus détaillée et que les informations communiquées sur la prise en compte du handicap et sur les dispositions prises en matière de protection dans le cadre des programmes faisant appel à des espèces soient plus précises. Les informations communiquées de manière suivie sur les bénéficiaires secourus au moyen des fonds d'affectation spéciale ont été bien accueillies; ces mécanismes contribuaient à renforcer les capacités nationales dans les pays à revenu intermédiaire. Le Conseil a instamment demandé au PAM de veiller à disposer de mécanismes opérationnels de réclamation et de remontée de l'information destinés aux bénéficiaires dans tous les pays partenaires.
 28. Le Conseil attendait avec intérêt la poursuite des travaux et des informations détaillées sur l'actualisation de la structure du Rapport annuel sur les résultats, afin qu'il soit établi à l'avenir compte tenu de la feuille de route intégrée et du Cadre de résultats institutionnels.
 29. Remerciant le Conseil de son appui, le Secrétariat a exprimé les mêmes préoccupations que lui concernant l'important sous-financement des Objectifs stratégiques 2 et 3 et des situations d'urgence ayant moins de retentissement: les efforts déployés par le PAM afin d'innover et de nouer des partenariats pour utiliser ses instruments de préfinancement en vue de combler les déficits ne pouvaient suffire vu que la part du financement multilatéral n'était que de 7 pour cent par rapport à la cible de 30 pour cent. La feuille de route intégrée, en particulier la chaîne complète des résultats prévue dans les PSP, donnait la possibilité aux donateurs d'affecter des fonds au niveau des effets directs ou des pays, plutôt qu'à celui des activités.
 30. Le PAM a réaffirmé qu'il était déterminé à continuer de chercher les moyens de mieux informer les donateurs de sa performance. Le financement alloué par le secteur privé avait diminué en 2016 du fait des changements survenus au sein du plus gros donateur privé du PAM et d'une baisse des recettes provenant de fondations. Dans ce contexte, le Secrétariat envisageait de consacrer des investissements substantiels – ce qui serait examiné avec le Conseil au cours de prochaines consultations – aux moyens d'accéder à de nouveaux flux de financement, en mettant l'accent sur la mobilisation des particuliers par le biais des réseaux sociaux ou de la téléphonie mobile, comme souligné par le Directeur exécutif.

Questions de politique générale

Point sur la feuille de route intégrée (2017/EB.A/3) (pour approbation)

31. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour son soutien et sa participation au processus de la feuille de route intégrée, qui facilitait l'application par le PAM du Programme 2030 et la réalisation des ODD, et pour sa collaboration à l'établissement d'un lien entre action humanitaire, développement et maintien de la paix. Les appréciations sur les huit premiers PSP pilotes étaient favorables, et l'approche plus souple adoptée pour la mise en service laisserait plus de temps pour l'apprentissage.
32. Le Conseil s'est félicité de cette plus grande souplesse, qui permettrait au PAM de faire face à de multiples situations d'urgence et donnerait plus de temps pour intégrer les enseignements tirés de l'expérience et examiner les modifications à apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM. Toutefois, la double structure en place pendant la période de transition des programmes "classiques" du PAM aux PSP pourrait avoir une incidence sur les ressources, la communication de l'information et la performance. Les membres ont souligné que la mise en service de la feuille de route intégrée ne devait pas compromettre la capacité du PAM à apporter une assistance destinée à sauver des vies.
33. Les membres du Conseil ont appelé à poursuivre les consultations sur les enseignements tirés, à publier en temps utile les documents relatifs à la feuille de route intégrée dans toutes les langues officielles, et à diffuser les examens stratégiques nationaux Faim zéro, dans la mesure du

possible. Se félicitant des consultations supplémentaires sur les délégations de pouvoirs provisoires organisées avant la décision finale qui serait prise en novembre, les membres ont demandé que des précisions soient apportées au sujet des stratégies de retrait, que plus de visibilité soit donnée aux révisions portant sur les interventions face à une crise, et que des informations soient communiquées sur toute difficulté rencontrée pour harmoniser les PSP avec les priorités du gouvernement.

34. Les membres ont souligné combien il était important de lier les effets directs stratégiques des PSP aux domaines d'action privilégiés, ce qui facilitait l'affectation des fonds par les donateurs selon des flux de financement spécifiques; certains membres ont invité les donateurs à accroître les fonds accordés aux activités de développement du PAM et ont également lancé un appel plus général en faveur d'une augmentation des contributions multilatérales. Les membres se sont félicités de l'harmonisation de la feuille de route intégrée avec les dispositions de l'Examen quadriennal complet et ont demandé que de plus amples informations soient fournies à cet égard lors des futures consultations informelles, faisant observer que l'initiative Unité d'action des Nations Unies offrait l'occasion de renforcer la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome et les autres organismes des Nations Unies.
35. Le Secrétariat a déclaré que, jusque-là, la double structure fonctionnait. Le Conseil serait consulté au sujet des modifications apportées aux rapports par le biais de la feuille de route intégrée, des délégations de pouvoirs proposées, notamment celles ayant une incidence sur la visibilité des interventions face à une crise, et des modèles de rapport. Un calendrier serait établi pour la présentation du nouveau Cadre de résultats institutionnels. Les PSP provisoires de transition (PSPP-T) ne seraient pas soumis au Conseil, car ils étaient fondés sur des projets approuvés existants. En outre, le Secrétariat a précisé que les examens stratégiques nationaux Faim zéro étaient à la disposition des membres du Conseil, mais que le consentement des pays était nécessaire pour toute diffusion publique des constatations. Les PSP étaient utiles à certains pays pour définir leurs activités et leurs objectifs au titre des ODD à l'échelle nationale.
36. Le Conseil a approuvé la procédure d'approbation par correspondance pour les révisions de budget de projet et les prolongations de PSPP-T.

Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2017/EB.A/4)
(pour examen)

37. Lorsqu'il a présenté le document susmentionné, le Secrétariat a récapitulé les efforts déployés récemment pour renforcer la collaboration sur le terrain et mettre à profit les mandats respectifs des partenaires au sein du système des Nations Unies et au-delà. L'amélioration des programmes fondés sur des transferts monétaires, l'harmonisation des rapports avec les autres acteurs, et le renforcement des capacités d'intervention des partenaires nationaux et locaux restaient des priorités.
38. Le Conseil a remercié la direction pour le document et félicité le PAM pour le rôle de premier plan qu'il continuait à jouer dans l'action humanitaire à l'échelle mondiale; tout en s'acquittant de sa mission essentielle, à savoir faire face aux situations de crise, le PAM jouait également un rôle fondamental en facilitant le travail des autres intervenants de l'action humanitaire – assurant des services partagés et assumant des responsabilités stratégiques de coordination en tant que chef de file de certains modules –, et il contribuait aux processus d'examen stratégique et aux partenariats fondés sur la collaboration. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils soutenaient la planification conjointe avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), s'agissant de trouver des solutions pour passer d'une assistance fondée sur les soins et la subsistance à une assistance favorisant l'autonomie et d'intégrer un soutien aux moyens d'existence axé sur la nutrition. Les membres ont accueilli favorablement l'accent mis par le PAM sur les évaluations communes des besoins ainsi que la mise à l'essai de modalités de communication de l'information harmonisées avec les partenaires d'exécution, et ont demandé de plus amples renseignements sur les résultats.
39. Notant les progrès accomplis par rapport aux engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Conseil a félicité le PAM d'avoir adopté une nouvelle façon de travailler, permettant de faire la soudure entre l'action humanitaire et l'aide au développement. Les efforts devraient être poursuivis dans des domaines stratégiques tels que la reproduction à plus grande

échelle des programmes fondés sur des transferts de type monétaire et l'élargissement de leur mise en œuvre, et les activités de plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements pluriannuels dans les capacités de préparation et d'intervention au niveau local et national, en vue de renforcer la résilience.

40. Le Conseil a fait observer que, dans le cadre de l'actuelle mise au point de la feuille de route intégrée, il faudrait tenir compte de la nécessité de s'adapter au contexte. Il était possible de mieux prendre en compte les conflits, les déplacements et les migrations en tant que facteurs d'insécurité alimentaire, et il convenait d'examiner comment le PAM pourrait contribuer aux processus de réconciliation et de consolidation de la paix au niveau national sans sacrifier ses principes humanitaires de base d'impartialité et de neutralité.
41. Plusieurs membres ont invité les donateurs à fournir des ressources suffisantes pour faire face aux crises, s'agissant de respecter l'engagement du Programme 2030 de ne laisser personne de côté. Le transfert en temps plus opportun des fonds reçus par le biais du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) aux partenaires d'exécution permettrait d'améliorer l'efficacité, et plusieurs membres ont demandé de quelle manière le PAM décidait du moment où solliciter ces fonds, en dehors de ses propres mécanismes souples de financement au niveau interne. Notant que les fonds non affectés à des fins spécifiques permettaient de réaliser des gains d'efficacité, plusieurs membres ont encouragé les donateurs à accroître ces contributions.
42. En réponse, le Secrétariat a souligné la possibilité d'obtenir un financement complémentaire grâce au partenariat du PAM avec la Banque mondiale, confirmé qu'il continuerait de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR, dans le cadre du Groupe mondial sur la migration, noté qu'il avait rendu compte de nombreux aspects des engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire par le biais du Rapport annuel sur les résultats et de la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation gérée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), souligné que le PAM travaillait en étroite collaboration avec le Coordonnateur des secours d'urgence au sujet des activités conjointes de plaidoyer, et précisé que les décisions visant à solliciter un financement du CERF étaient habituellement prises au niveau des pays. S'agissant des priorités relatives à l'adoption d'une nouvelle façon de travailler, à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à la promotion des transferts monétaires, la direction a souligné qu'elle espérait continuer de travailler avec le ferme soutien du Conseil dans ces domaines stratégiques et s'est engagée à faire le point régulièrement. En réponse à la demande du Conseil concernant des informations plus concrètes sur la participation du PAM à l'examen fonctionnel d'OCHA, le Secrétariat a proposé de mettre à disposition le rapport du groupe consultatif auquel le PAM participait.

Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition (2017/EB.A/5) (pour examen)

43. Le Secrétariat a présenté le plan d'action ascendant et hiérarchisé, qui avait été formulé en collaboration avec des nutritionnistes, des agents des bureaux de terrain et des acteurs régionaux. Ce plan, qui était étroitement lié aux dispositifs de la feuille de route intégrée et des PSP, insistait sur le renforcement des partenariats et du travail effectué avec les gouvernements. Le financement destiné au plan couvrirait les dépenses relatives aux projets pilotes, le coût des partenariats, la collecte des enseignements tirés et la mise en place de directives et de capacités internes, mais pas l'ensemble des activités du PAM dans le domaine de la nutrition. Le chiffrage serait présenté au Conseil à sa session de novembre.
44. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'approche systématique du plan en matière de malnutrition et l'accent mis sur les régions. Ils ont souligné combien il était important d'associer le gouvernement et les autres parties prenantes, et de faire preuve de vigilance en matière de conflits d'intérêts. La coopération avec les autres organismes serait essentielle pour éviter que les initiatives ne se chevauchent; la coopération Sud-Sud pourrait également jouer un rôle.
45. Certains membres ont fait observer que l'enrichissement des aliments n'était pas nécessaire si des denrées locales de bonne qualité étaient disponibles; les initiatives visant à améliorer les moyens d'existence des petits exploitants pourraient ainsi aider à remédier aux carences en

micronutriments, parallèlement à l'éducation nutritionnelle destinée aux populations ciblées et à la formation assurée dans ce domaine à l'ensemble du personnel du PAM.

46. Les membres du Conseil ont fait état de la nécessité d'améliorer les moyens de suivi et d'évaluation et les indicateurs nutritionnels. Ils se sont félicités de l'intégration de la résilience dans la politique, mais ont estimé qu'elle n'apparaissait pas pleinement dans le plan de mise en œuvre, qui pourrait également faire une plus large place à la lutte contre la pauvreté et les causes profondes de la malnutrition. Certains membres ont suggéré que le PAM trouve un équilibre entre ses efforts visant à renforcer les capacités gouvernementales et les activités destinées à répondre directement aux besoins des bénéficiaires, afin de garantir une utilisation optimale des fonds. Parmi les autres questions soulevées figuraient l'importance de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités nutritionnelles, les possibilités offertes par les programmes de distribution d'espèces et la corrélation entre retard de croissance et émaciation.
47. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations et relevé que le fait de porter une plus grande attention aux liens entre retard de croissance et émaciation représentait un changement d'orientation dans la lutte contre la malnutrition. S'il est vrai que les programmes fondés sur des transferts de type monétaire offraient des possibilités, des travaux de recherche étaient actuellement menés pour clarifier leur impact sur la nutrition: en l'absence d'éducation nutritionnelle, l'argent risquait de ne pas être utilisé pour assurer une alimentation saine. Le Conseil serait tenu informé des conclusions de ces travaux. L'appui apporté par le PAM à l'enrichissement des aliments portait notamment sur un projet visant à enrichir du riz produit localement au Mali, dont on espérait qu'il serait transposé ailleurs à l'avenir. La Division de la nutrition reconnaissait qu'il était important de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les programmes nutritionnels, et de numériser les indicateurs nutritionnels afin d'améliorer l'analyse.

Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2017/EB.A/6) (pour examen)

48. Le Secrétariat a remercié le Conseil de son engagement fructueux en faveur de l'égalité des sexes. La politique en matière de problématique hommes-femmes avait pour finalité ultime d'assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition au profit de tous en veillant à ce que les besoins différents des garçons, des filles, des hommes et des femmes auxquels le PAM vient en aide soient pris en compte. La clé de la réussite de cette politique était la transformation de la vie des personnes, en collaboration avec des partenaires. La feuille de route intégrée permettait d'inscrire l'action visant à favoriser la transformation des relations entre les sexes dans les programmes du PAM et dans ceux des pays, en misant sur la sensibilisation et l'appui aux examens stratégiques Faim zéro. Le PAM visait à consacrer 15 pour cent de son budget aux activités liées à la problématique hommes-femmes d'ici à 2020 et, à la fin de 2016, il avait atteint ou dépassé 14 des 15 indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ce qui faisait du PAM un chef de file parmi les organismes des Nations Unies.
49. Le Conseil a répondu, pour la toute première fois, par une déclaration commune aux différentes listes par laquelle il reconnaissait le rôle essentiel que jouait l'égalité des sexes dans l'action menée tant sur le plan humanitaire qu'en faveur de la sécurité alimentaire. Félicitant le Secrétariat pour la prise en compte de cet enjeu et accueillant avec satisfaction les progrès accomplis au regard des neuf effets directs du Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes, le Conseil a insisté sur la nécessité de disposer d'une analyse plus approfondie de ces questions afin que le PAM puisse évaluer les différents effets de son action selon les divers groupes et adapter ses activités en conséquence. Se félicitant de l'engagement qui avait été pris de tenir compte des différentes exigences des populations touchées et d'aider les gouvernements à promouvoir l'égalité des sexes, le Conseil a fait observer que la politique du PAM devait produire des résultats pour toutes les parties prenantes de l'institution – membres du personnel, bénéficiaires, partenaires et autres. Il a précisé qu'il fallait aussi tenir compte des effets non intentionnels des interventions du PAM, et a demandé davantage d'informations concernant la façon dont les capacités du personnel en matière de problématique hommes-femmes étaient évaluées et développées. Notant que toutes les initiatives du PAM exigeaient des ressources adéquates, le Conseil a encouragé le Secrétariat à pousser plus loin les progrès accomplis à ce jour, en mesurant les effets directs du Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes.

50. Après avoir remercié le Conseil de son soutien, le Secrétariat a fait état des nouveaux outils qui avaient été mis en place afin de renforcer les capacités du personnel et des partenaires en matière d'égalité des sexes, à savoir notamment la boîte à outils du PAM relative à la problématique hommes-femmes. La lutte contre les violences sexistes, notamment par une action de prévention, était menée en collaboration avec les collègues chargés de la protection, et l'un des objectifs était de faire en sorte que l'assistance fournie par le PAM n'expose pas les bénéficiaires à des risques. Les partenariats cités dans le document présenté au Conseil étaient ceux du Siège; ceux qui intervenaient à d'autres niveaux seraient pris en compte dans les prochains documents.

Ressources, questions financières et budgétaires

Comptes annuels vérifiés de 2016 (2017/EB.A/7) (pour approbation)

51. Le Secrétariat a présenté les comptes annuels vérifiés de 2016, qui avaient été examinés par le Comité d'audit et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que par le Comité financier de la FAO. Les produits provenant des contributions étaient en progression de 24 pour cent par rapport à 2015, en raison principalement de l'accroissement des contributions apportées par deux des principaux donateurs à l'appui des interventions relatives à la crise syrienne. Le montant total des dépenses avait également augmenté. Le Secrétariat a appelé l'attention sur la modification apportée à la méthode de comptabilisation des produits des contributions, en vue de fournir des informations utiles concernant les produits dont il était stipulé qu'ils se rattachaient à des exercices à venir. S'agissant de la déclaration sur le contrôle interne, il a souligné la prise en compte de deux nouvelles défaillances liées, d'une part, à la gestion globale des risques et aux contrôles internes et, d'autre part, à la gestion des talents et à la planification des effectifs.
52. Le Commissaire aux comptes avait rendu une opinion sans réserve au sujet des comptes annuels et formulé neuf recommandations dans son rapport.
53. Le Conseil a accueilli favorablement la nouvelle méthode de comptabilisation des contributions pluriannuelles, ainsi que l'attention accrue que le PAM portait à la gestion des risques et au contrôle, notamment à la faveur des examens préventifs d'intégrité. Les membres ont instamment demandé au Secrétariat de mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes. Le Conseil a fait valoir que le renforcement des contrôles internes et une plus grande transparence permettraient d'accroître la confiance accordée par les donateurs, contribuant ainsi à assurer un financement plus durable, et il a appuyé tous les efforts mis en œuvre afin de réduire au minimum les risques de fraude et de corruption. Ces questions étaient particulièrement importantes compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles le PAM opérait et du recours accru aux transferts de type monétaire.
54. Répondant aux points soulevés, le Secrétariat a confirmé que les déclarations d'assurance étaient examinées et éventuellement remises en question par la direction. Les pertes après livraison et les mesures d'atténuation correspondantes faisaient l'objet d'un rapport distinct; ces pertes étaient imputables à un contexte opérationnel difficile, en particulier en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen. Comme suite aux débats tenus lors de la réunion mondiale des cadres du PAM, des ressources du plan hiérarchisé seraient affectées au renforcement des deux premières lignes de défense. Le Plan de gestion pour 2018 comprenait des activités visant à regrouper la gestion globale des risques et les contrôles internes en une seule structure centralisée. Le Secrétariat travaillerait en collaboration avec le Conseil afin d'établir des seuils de risque et de déterminer l'appétence pour le risque, y compris l'impact des risques de fraude.
55. Le Commissaire aux comptes a ajouté que l'examen des systèmes de contrôle interne pouvait être inclus dans son plan annuel d'audit, dans le cadre d'un point qui ferait l'objet d'un audit de performance par la suite.

Déclaration commune aux listes sur les questions de contrôle

56. Dans une déclaration commune aux différentes listes sur les questions de contrôle, le Conseil a demandé l'établissement d'un cadre de contrôle global, requête à laquelle la direction a fait bon accueil. À cet égard, le Conseil attendait avec intérêt que lui soit présenté un tel cadre, afin qu'il

puisse le consulter et faire part de son avis sur la question, et que de nouvelles mesures soient prises, selon qu'il conviendrait.

Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle (2017/EB.A/8)
(pour approbation)

57. L'Inspectrice générale par intérim a rappelé au Conseil que, suite à l'approbation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption en 2015, son bureau avait procédé à des examens préventifs d'intégrité, qui n'étaient pas pris en compte par la politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle. La mise à jour de cette politique visait à y inclure les procédures et les conditions relatives à la communication des rapports concernant les examens préventifs d'intégrité, en les harmonisant avec celles qui s'appliquaient aux rapports d'enquête.
58. Le Conseil s'est félicité de la mise à jour de la politique régissant la communication des rapports. Les membres ont souligné qu'il était important de protéger la confidentialité des informations sensibles et ont demandé des précisions concernant la prise de décisions à cet égard.
59. Le Secrétariat a répondu que le Bureau de l'Inspecteur général pouvait censurer, pour des raisons de confidentialité et parfois après avoir évoqué la question avec le Directeur exécutif ou la direction, des informations contenues dans les rapports concernant les examens préventifs d'intégrité, mais non assujetties à l'obligation de communication, comme le nom des personnes concernées.

Nomination de deux membres du Comité d'audit (2017/EB.A/9) (pour approbation)

60. Le Directeur exécutif adjoint a informé le Conseil que deux nouveaux membres du Comité d'audit avaient été sélectionnés en remplacement de M. James A. Rose et de Mme Irena Petruskeviciene, dont le mandat arrivait à échéance le 29 juillet 2017. Un jury composé de représentants de la direction du PAM, du Conseil d'administration et du Comité d'audit avait retenu deux candidatures sur un total de 309, à savoir celles de M. Pedro Guazo (Mexique) et de Mme Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne), sur la base des qualifications des candidats et compte tenu de l'exigence d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Comité d'audit.
61. Le Conseil a approuvé ces nominations.

Mandat révisé du Comité d'audit (2017/EB.A/10) (pour approbation)

62. La Secrétaire du Conseil a présenté le mandat révisé du Comité d'audit, qui tenait compte du renforcement des activités de contrôle au sein du PAM, ainsi que des changements apportés à la structure organisationnelle et à la politique en matière de voyages.
63. Le Conseil s'est félicité du mandat actualisé. Les membres ont appelé l'attention sur les propositions avancées par le Comité financier de la FAO, visant à apporter d'autres modifications au mandat du Comité d'audit concernant, notamment, la période d'attente à respecter, le processus de sélection et les indemnités accordées aux membres du Comité. Ils ont également demandé que le mandat du Comité fasse l'objet d'un examen plus approfondi; par exemple, conformément à la pratique courante au sein du système des Nations Unies, le Comité devait avoir son propre secrétaire indépendamment de l'appui fourni par le Secrétariat.
64. La Secrétaire a remercié le Conseil de ses observations et a confirmé que, à la prochaine réunion du Bureau du Conseil d'administration, les membres étudieraient comment prendre en compte les propositions du Comité financier de la FAO. S'agissant de l'appui fourni par le Secrétariat, le mécanisme actuel avait été mis en place lorsque le Comité d'audit avait commencé à rendre compte à la fois au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Le Secrétariat étudierait la question de la nomination d'un secrétaire pour le Comité, après examen de la pratique courante dans le système des Nations Unies, et en informerait le Conseil.

Rapport annuel du Comité d'audit (2017/EB.A/11) (pour approbation)

65. Le Président du Comité d'audit a présenté les principaux points du rapport. S'agissant des mesures visant à renforcer la gestion globale des risques et les contrôles internes, le Comité d'audit a recommandé que le principe de tolérance zéro continue d'être appliqué dans les cas de

- fraudes avérées ou présumées, faisant néanmoins observer que, aux fins de la conception des programmes, l'acceptation d'un certain niveau de risque était inévitable dans les contextes dans lesquels le PAM opérait. Le Président du Comité d'audit a engagé les donateurs à ne pas exiger le remboursement de leurs contributions en cas de fraude avérée, comparant leur situation à celle de contribuables attendant un abattement d'impôts pour des pertes imputables à la fraude commise au niveau des systèmes nationaux de sécurité sociale.
66. Le Comité a également recommandé de veiller à ce que les systèmes et les processus soient gérés au niveau organisationnel le plus approprié; par exemple, il serait plus efficace d'assurer la gestion des transferts de type monétaire dans le cadre d'un système centralisé, au lieu de miser sur la mise en place de dispositifs spécifiques au niveau des bureaux de pays.
67. Alors que son engagement de six ans auprès du Comité arrivait à échéance, le Président a défini quatre enjeux pour le PAM: i) achever la mise en place des PSP d'ici à la fin de 2018; ii) nommer un responsable de haut niveau chargé de coordonner et d'améliorer les programmes relatifs aux transferts de type monétaire partout dans le monde; iii) constituer un groupe de spécialistes du secteur privé afin que le PAM demeure en phase avec l'évolution technologique; et iv) doubler les contributions du secteur privé d'ici à la prochaine session annuelle.
68. Le Conseil a remercié le Président du Comité d'audit de ses indications précieuses et s'est félicité des progrès accomplis dans le renforcement des contrôles internes. Les constats du Comité correspondaient à ceux des autres organes de contrôle, ce qui en confirmait l'importance. Les membres ont dit approuver les quatre enjeux définis par le Président du Comité et ont demandé que ceux-ci soient communiqués par écrit au Conseil, précisant néanmoins qu'à leur avis il fallait assouplir l'échéance fixée pour la mise en œuvre des PSP afin d'avoir le temps de tirer des enseignements de l'expérience. Par ailleurs, ils ont demandé la mise en œuvre immédiate des mesures concernant les rapports relatifs aux examens préventifs d'intégrité, ainsi que le renforcement des compétences et des contrôles pour les programmes faisant appel aux transferts de type monétaire. Certains membres ont fait part de leur volonté de contribuer à l'établissement des déclarations relatives à l'appétence pour le risque et des seuils correspondants.
69. Le Président du Comité a ajouté que les activités de mobilisation de fonds auprès du secteur privé devaient viser tant les personnes que les sociétés et que des investissements dans les processus et l'infrastructure connexes étaient nécessaires.
70. La Secrétaire s'est engagée à communiquer au Conseil les quatre enjeux définis par le Président du Comité, et l'Inspectrice générale a fait savoir que le manuel relatif aux examens préventifs d'intégrité serait distribué dans le courant de la semaine.

Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note du Directeur exécutif (2017/EB.A/12)
(pour examen)

71. L'Inspectrice générale par intérim a présenté son rapport, dans lequel elle concluait – en se fondant sur le travail accompli et le champ couvert – qu'aucune défaillance importante n'avait été décelée dans les contrôles internes, la gouvernance et les pratiques de gestion des risques, mais signalait plusieurs domaines à l'attention de la direction. Attendu que les niveaux de risque augmentaient en raison du modèle opératoire dynamique adopté par le PAM et du nombre croissant de situations d'urgence, le Bureau de l'Inspecteur général examinerait ses besoins futurs en ressources avec le Directeur exécutif et le Comité d'audit, afin que le champ couvert par les audits soit approprié. Le Bureau a également confirmé qu'il intégrait les examens préventifs d'intégrité dans ses activités et mettait au point le manuel concernant ces examens.
72. Le Directeur exécutif a réaffirmé qu'il s'engageait à améliorer le contrôle et la transparence et a demandé à tous les membres du Conseil de lui faire part, ainsi qu'à la direction du PAM, de leurs préoccupations, opinions et questions au sujet de la gestion des risques.
73. Le Conseil a noté que le rapport était très clair et détaillé, et qu'il en ressortait que les contrôles internes, la gouvernance et les pratiques de gestion des risques du PAM étaient satisfaisants, mais que leur application posait parfois problème; la direction tenait dûment compte de ces constatations. Les membres se sont félicités de l'attention portée à la lutte contre la fraude et la corruption, de la mise en place des examens préventifs d'intégrité et de la volonté de répondre aux préoccupations du Conseil moyennant un audit de la gestion globale des risques. Ils ont

demandé de plus amples informations sur le budget du Bureau de l'Inspecteur général et insisté sur la nécessité de planifier l'audit et d'affecter les ressources avec soin, afin de s'assurer qu'aucun domaine de risque n'était oublié; les transferts de type monétaire et les situations d'urgence de niveau 2 ou 3 étaient des domaines auxquels il fallait évidemment prêter attention, compte tenu notamment de l'utilisation très intensive des capacités pour les interventions d'urgence.

74. L'Inspectrice générale par intérim a répondu aux questions soulevées. Les retards dans la mise en œuvre des recommandations issues des audits étaient dus à l'absence d'accès sécurisé dans certains pays et à d'autres problèmes; il fallait également plus de temps pour appliquer les recommandations impliquant un changement porteur de transformation. Les dépenses totales relatives à l'évaluation étaient plus élevées que celles consacrées aux activités d'audit et d'enquête, car elles étaient en partie couvertes par les budgets des projets; le Conseil pourrait examiner s'il serait possible d'imputer directement les activités du Bureau de l'Inspecteur général aux programmes, étant donné que jusqu'à présent elles l'avaient été au budget administratif et d'appui aux programmes.
75. Le Président du Comité d'audit a confirmé que l'Inspecteur général disposait de l'indépendance requise, y compris un accès direct au Conseil, et il a demandé instamment au PAM d'assurer un financement suffisant au Bureau de l'Inspecteur général; ces investissements donnaient de bons résultats. Le Secrétariat a ajouté que le Plan de gestion de 2018 comprendrait des propositions plus précises sur la gestion des risques. Un plan d'action relatif aux risques de fraude serait présenté début 2018, une fois achevée l'évaluation des risques de fraude menée par le Bureau.

Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport (2017/EB.A/13) (pour examen)

76. Le Commissaire aux comptes a félicité le PAM pour les efforts de restructuration qu'il avait entrepris dans le contexte difficile de l'augmentation des besoins humanitaires et de l'intensification de la compétition pour obtenir des fonds. Les bureaux régionaux avaient tiré avantage des plus grandes responsabilités leur incombant, des outils nouveaux à leur disposition et du processus rationalisé d'approbation des projets. Les difficultés qui restaient à surmonter concernaient la charge de travail des bureaux régionaux et le manque de clarté de leur mandat, la prévention de la fraude et les grandes disparités existant entre les bureaux de pays.
77. Le Secrétariat a confirmé que les travaux sur la clarification des rôles et des responsabilités des divisions du Siège et des bureaux régionaux avaient commencé, et que, dans le cadre d'une décentralisation plus poussée des responsabilités, il faudrait tenir compte de l'efficacité, de l'efficacités et des risques. La viabilité de la présence du PAM dans les pays serait examinée dans le contexte du passage aux PSP; les petits bureaux de pays étaient très utiles, mais il convenait d'évaluer leur pérennité.
78. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'initiative d'adaptation de la structure du PAM à sa mission et de la réalisation de ses objectifs. Certains membres ont souligné qu'il était important d'accroître les gains d'efficacité en fonction du financement et des besoins, et de prévoir des stratégies de consolidation et de retrait. L'intensification des efforts visant à détecter la fraude était accueillie avec satisfaction.
79. Les membres redoutaient que l'application des recommandations 3, 4 et 5 ait une incidence sur le rôle joué par le PAM dans les contextes de développement et lui suggéraient d'évaluer de nouveau s'il était nécessaire d'assurer une représentation dans les pays dépourvus d'un PSP entièrement financé. Les bureaux de pays et les gouvernements hôtes devraient être associés à ces décisions, qui devraient prendre en compte le principe consistant à "ne laisser personne de côté". L'examen des bureaux régionaux devrait tenir compte des défis particuliers auxquels chaque bureau était confronté.
80. Répondant à ces questions et à d'autres, le Commissaire aux comptes a ajouté que le déficit de financement et le niveau plus élevé des besoins d'urgence nécessitaient de réexaminer la question de la présence du PAM dans les pays où la sécurité alimentaire pouvait être assurée grâce aux ressources nationales. Il a reconnu que toute décision aurait des répercussions sur le plan tant politique qu'opérationnel.

81. Le Secrétariat a souligné que les interventions humanitaires et d'urgence du PAM n'étaient pas en question, mais que les fonds affectés aux situations d'urgence ne pouvaient pas être réorientés vers des initiatives s'attaquant aux causes profondes. La mise en œuvre des PSP facilitait les discussions sur l'élargissement de la base des partenaires contributeurs du PAM, en vue de soutenir les activités visant à remédier aux causes profondes de la faim. Les pays hôtes avaient eux-mêmes un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport (2017/EB.A/14) (pour examen)

82. Le Commissaire aux comptes a mis en avant les principales conclusions et recommandations contenues dans son rapport. Divers domaines d'action possible étaient recensés, notamment: la mise en correspondance des critères de recrutement avec les différentes catégories d'agents; le réexamen des rémunérations applicables aux consultants; l'amélioration des outils d'évaluation de la performance et de leur utilisation; et la mise au point d'outils de planification des effectifs et leur application plus cohérente à l'échelle du PAM. Le Commissaire aux comptes a souligné les préoccupations relatives au recours croissant du PAM à certaines modalités contractuelles – contrats de courte durée et recrutement de consultants – pour l'exécution de ses activités, notant que les avantages qui en découlaient, en termes de rapidité, de souplesse et d'efficacité globale par rapport au coût, avaient contribué à la généralisation de ces pratiques au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il a insisté sur la nécessité de réexaminer les directives applicables et de rationaliser les fonctions et les conditions d'emploi des différentes catégories d'agents.
83. Le Secrétariat a présenté une synthèse de sa réponse à ces constats. La direction avait accepté 9 des 14 recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, et déjà donné suite à plusieurs d'entre elles. S'agissant des cinq autres recommandations, la direction adhérait aux principes en matière de ressources humaines qui les sous-tendaient, soulignant néanmoins que, dans la pratique, les conditions dans lesquelles le PAM opérait rendaient difficile l'application universelle de ces principes. Face aux préoccupations concernant le recours à des consultants et autres modalités contractuelles, de préférence au recrutement d'agents sous contrat à durée déterminée, le PAM avait entrepris d'établir si un engagement était susceptible de durer plus de 12 mois; de mettre en œuvre des procédures de recrutement par mise en concurrence, pour tous les consultants, d'ici à la fin de 2017; et de réexaminer le niveau de rémunération des consultants en tenant compte des rémunérations prévues pour des postes comparables dans le cadre des opérations du PAM. Le PAM avait étudié la possibilité de nationaliser les postes d'administrateurs recrutés sur le plan international, notant toutefois que les principes régissant l'action humanitaire internationale exigeaient que le personnel soit à l'abri de toute pression susceptible d'être exercée par les autorités locales. Il était prévu de mettre en place une nouvelle plateforme qui permettrait de gérer plus efficacement l'insuffisance professionnelle, et la possibilité d'introduire un élément de la rémunération lié à la performance était à l'étude.
84. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du Commissaire aux comptes et réaffirmé que les agents du PAM constituaient l'épine dorsale de l'institution, indépendamment de leur situation contractuelle, se félicitant de l'engagement dont ceux-ci faisaient preuve envers les plus démunis. S'agissant du recours à des contrats de courte durée et de l'engagement de consultants, plusieurs membres du Conseil ont souligné que le PAM devait disposer de la souplesse nécessaire pour pouvoir recruter les meilleurs talents et répondre ainsi de manière efficace et agile à l'évolution de la situation, précisant néanmoins que les contrats de ce type engendraient des risques tant pour le PAM (perte potentielle de mémoire institutionnelle) que pour ses agents (défaillances possibles dans l'application des normes internationales du travail les plus élevées et des meilleures pratiques en matière de ressources humaines). Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la direction, qu'il a encouragée à adopter une approche globale et adaptée au contexte au moment de l'évaluation des modalités contractuelles dans un souci d'utilisation optimale des ressources, et il a souligné qu'il était important de respecter l'engagement du personnel du PAM, notamment en améliorant les perspectives de carrière et en étudiant plus avant la possibilité de nationaliser les postes, le cas échéant. Un membre du Conseil a souligné les différences qui existaient entre le rapport du Commissaire aux comptes et les ressources humaines prises en compte dans le Rapport annuel sur les résultats, indiquant qu'à son avis il convenait de réexaminer les indicateurs de performance clés sélectionnés dans le rapport annuel.

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2017/EB.A/15)
(pour examen)

85. Le Secrétariat a fait savoir que 29 des 61 recommandations restées en suspens en 2016 ou formulées dans le cadre des comptes annuels vérifiés de 2016 avaient été closes, ce qui représentait un taux de mise en œuvre de 48 pour cent, contre 46 pour cent l'année précédente.
86. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis. Il a souligné combien la coordination et les partenariats étaient importants aux fins d'une action humanitaire efficace et a indiqué qu'il fallait continuer d'améliorer les pratiques en matière d'achats de produits alimentaires et se doter d'un personnel qualifié et flexible, de manière à pouvoir intervenir rapidement en situation d'urgence. Il a encouragé le PAM à faire part de l'état d'avancement des activités visant à renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux achats de vivres, et à chercher des moyens de faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de ses activités d'alimentation scolaire.
87. Le Secrétariat a pris note des points soulevés par le Conseil, précisant que les questions relatives aux achats recensées lors des examens préventifs d'intégrité étaient traitées parallèlement à celles qui figuraient dans les recommandations du Commissaire aux comptes.

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016) (2017/EB.A/16) (pour examen)

88. Le Secrétariat a présenté le rapport sur les mécanismes de préfinancement, rappelant que ces dispositifs avaient été conçus pour donner au PAM les moyens de fournir en temps voulu une assistance aux personnes démunies. Il a appelé l'attention sur les différences qui existaient entre les divers mécanismes, en termes de financement, et sur leurs trois objectifs spécifiques, à savoir: i) le déblocage d'un préfinancement en faveur des projets en ayant besoin, moyennant le recours à des prêts internes, l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et le recours au préfinancement global; ii) l'achat anticipé de stocks de denrées alimentaires afin de réduire les délais de livraison grâce au Mécanisme de gestion globale des vivres; et iii) le préfinancement au titre des services internes, visant à permettre au PAM de mettre en place des initiatives de plus grande envergure, à l'échelle de l'institution, et de réaliser ainsi des économies. Faisant le point sur l'utilisation tendancielle de ces divers mécanismes en 2016, le Secrétariat a rappelé que le dispositif de prêts internes était l'un des instruments les plus efficaces pour éviter les ruptures d'approvisionnement et que celui-ci était utilisé de manière croissante depuis sa mise en place en 2004. Le mécanisme de préfinancement global, qui était une variante du dispositif de prêts internes, avait été mis à l'essai en 2016, et les résultats d'un examen externe avaient été présentés au Conseil lors d'une consultation récente. Le Mécanisme de gestion globale des vivres avait permis d'accélérer sensiblement les livraisons de vivres aux bénéficiaires, en réduisant les délais d'approvisionnement à 46 jours, contre les 120 jours que prévoyaient les procédures d'achat habituelles.
89. Le Conseil a réaffirmé son soutien aux divers mécanismes de préfinancement du PAM, qui constituaient des outils importants contribuant au respect de l'engagement de "ne laisser personne de côté". Il a constaté que le financement du Compte d'intervention immédiate, qui offrait un instrument précieux pour assurer des moyens d'intervention efficaces, avait été nettement inférieur à l'objectif annuel de 200 millions de dollars. Il pouvait donc être utile que le Secrétariat fasse mieux valoir les avantages de ce compte et qu'il encourage les donateurs à le financer de manière à appuyer les opérations du PAM. Le Conseil a fait observer que, dans certains cas, les mécanismes de préfinancement – en particulier le mécanisme de préfinancement global – risquaient de faire passer l'idée que les opérations étaient "déjà financées" lorsque des contributions supplémentaires étaient requises; face à ce risque, des efforts continus étaient nécessaires pour expliquer le fonctionnement de ces dispositifs et donner une plus grande visibilité aux donateurs. Le Conseil s'est félicité de la présentation faite par le Secrétariat, qui permettait de mieux comprendre les différents mécanismes, mais il a insisté sur la nécessité de s'employer davantage à faire valoir l'importance de ces outils pour éviter les ruptures d'approvisionnement, et demandé instamment que l'action de sensibilisation auprès des donateurs, à cet égard, soit renforcée.

90. Remerciant le Conseil pour son soutien, le Secrétariat a confirmé qu'il poursuivrait ses efforts auprès de toutes les parties prenantes afin de leur faire mieux comprendre les aspects techniques fonctionnels de ces mécanismes complexes. Il se réjouissait à la perspective de travailler en collaboration avec le Conseil et les donateurs afin de simplifier ces mécanismes, le cas échéant, compte tenu notamment des résultats de la mise à l'essai du mécanisme de préfinancement global. Le Secrétariat a noté que des mesures supplémentaires étaient nécessaires afin d'améliorer la visibilité des fonds octroyés par les donateurs au titre du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de gestion globale des vivres. Il a fait siennes les préoccupations exprimées par le Conseil au sujet du Compte d'intervention immédiate, qui n'était pas utilisé à plein, et renouvelé son appel aux donateurs afin que ceux-ci accordent une plus grande priorité à cet instrument précieux pour l'allocation de fonds à des opérations d'importance vitale.

Rapports d'évaluation

Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (2017/EB.A/17) (*pour examen*)

91. La Directrice de l'évaluation a présenté ce rapport en trois parties. La synthèse des constatations issues de l'évaluation figurant dans la première partie était axée sur les interventions d'urgence et le développement des capacités. Les évaluations confirmaient que les interventions d'urgence étaient le principal point fort du PAM, mais signalaient qu'il était possible d'améliorer le déploiement rapide du personnel, l'inscription des activités dans des stratégies pérennes de transfert des responsabilités et, plus généralement, les partenariats, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le renforcement des capacités nationales et l'évaluation des besoins à l'appui de la conception des programmes. Les deuxième et troisième parties portaient sur les éléments nouveaux de la fonction d'évaluation au PAM.
92. La direction a noté que l'évaluation commençait à faire partie intégrante de toutes les activités du PAM. La feuille de route intégrée et les PSP permettraient de traiter nombre des problèmes systémiques mis en évidence, et le processus d'évaluation serait renforcé à mesure qu'un plus grand nombre de PSP seraient mis en œuvre et évalués.
93. Le Conseil s'est félicité de la clarté et de la structure du rapport. Les membres ont insisté sur la nécessité de renforcer les partenariats et d'exploiter les synergies entre le PAM et les autres organisations, et recommandé d'effectuer des évaluations conjointes s'il y avait lieu. Il fallait mettre l'accent en priorité sur la problématique hommes-femmes pendant tout le cycle de vie des programmes. Les membres sont convenus que la feuille de route intégrée pouvait renforcer l'utilisation de l'évaluation.
94. Certains membres ont relevé des lacunes dans les données disponibles pour évaluer les programmes de pays. Une base solide de données factuelles était essentielle pour la conception des opérations et les décisions relatives aux programmes. Le PAM devrait prévoir des effectifs suffisants pour les activités d'évaluation, et l'ensemble du personnel devrait avoir connaissance de la nouvelle politique dans ce domaine. Les membres ont fait observer que le lien entre les évaluations des programmes et la gestion globale des risques n'était pas clair. Toutes les fonctions de contrôle devraient être reliées dans une structure commune, et les indicateurs de performance devraient être harmonisés avec le cadre institutionnel de communication de l'information.
95. Les membres ont noté que le rapport sur l'évaluation contenait des conclusions analogues à celles figurant dans les évaluations antérieures. Les enseignements tirés des évaluations devraient être pris en compte dans les PSP. Certains membres demandaient des éclaircissements sur le rôle joué par les responsables régionaux de l'évaluation.
96. La Directrice a remercié le Conseil pour ses observations. Elle a souligné que le Bureau de l'évaluation faisait une plus large place à l'analyse de la problématique hommes-femmes dans les évaluations. Il convenait d'équilibrer les activités d'audit et d'évaluation. Le PAM collaborait avec ses partenaires pour les questions d'évaluation. Les responsables régionaux de l'évaluation amélioreraient les capacités en matière d'évaluation décentralisée et avaient des rôles à jouer dans de nombreux autres types d'évaluation.

97. La direction était convaincue que le PAM apportait des améliorations s'agissant de sa capacité d'intervention d'urgence, de la place accordée à la problématique hommes-femmes, et de la collecte de données en temps réel afin d'aider les bureaux de pays à affiner la conception et le suivi des programmes.

Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction (2017/EB.A/18) (pour examen)

98. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté une vue d'ensemble des principales constatations issues de l'évaluation, à des fins de transparence et d'apprentissage. Le PAM avait avancé dans la réalisation de la plupart des cinq résultats de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat, mais de nombreux progrès étaient encore possibles pour accroître l'impact de la stratégie. Pour adopter un esprit de partenariat tel qu'envisagé au titre de la feuille de route intégrée, il faudrait bénéficier d'un encadrement cohérent et suivi, améliorer la transparence, accroître les ressources, renforcer les capacités et se doter de systèmes plus solides pour saisir les résultats.
99. La direction a accueilli favorablement ces constatations instructives, qui aidaient à renforcer la performance et la transparence et à adapter la stratégie institutionnelle en matière de partenariat au contexte de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée. Elle avait pris note des six recommandations et pris les mesures voulues pour y donner suite.
100. Le Conseil s'est félicité de cette évaluation très utile et opportune et a souligné que des partenariats solides et ouverts à tous, intégrés à tous les niveaux et associant les gouvernements, des organisations internationales et la société civile, seraient un élément indispensable pour atteindre les ODD. Plusieurs membres du Conseil ont invité le PAM à intensifier sa coopération avec des scientifiques et des universitaires afin d'optimiser les avantages à long terme procurés par ces partenariats.
101. S'agissant des constatations et des recommandations, le Conseil a signalé des lacunes dans leur mise en œuvre dans les domaines de la passation des marchés et de la comptabilisation, ainsi que des retards dans l'élaboration des stratégies régionales de partenariat, et il a préconisé de prendre des mesures dans ces secteurs. Notant le manque d'informations d'ordre budgétaire, le Conseil a demandé des renseignements sur la budgétisation des partenariats dans le nouveau Plan stratégique pour 2017–2021. Plusieurs membres ont approuvé la recommandation selon laquelle chaque PSP devrait comprendre obligatoirement un plan d'action en matière de partenariat.
102. Notant que le PAM externalisait 93 pour cent de l'exécution de ses activités, un membre du Conseil a souligné qu'il était nécessaire de renforcer le suivi et la communication de l'information concernant les partenariats, ainsi que les dispositifs permettant de saisir des données qualitatives sur les partenariats, et il a demandé de plus amples renseignements sur les flux de financement entre les bureaux de pays du PAM et les bénéficiaires.
103. La Directrice du Bureau de l'évaluation a noté avec satisfaction que le Conseil se félicitait de ce rapport et souligné qu'il présentait un intérêt plus général dans le cadre des discussions menées actuellement au sein du système des Nations Unies sur le type de partenariats auxquels les organismes du système participent; elle a exprimé de nouveau sa reconnaissance à la direction pour sa participation suivie et constructive et pour son action globale.
104. Prenant note des observations du Conseil, le Secrétariat a souligné que la mise en œuvre de COMET améliorerait la collecte de données qualitatives et confirmé que l'investissement dans une formation sur les partenariats, mieux adaptée et dispensée à tous les niveaux, et l'élaboration de plans d'action au niveau national et régional restaient prioritaires, et il s'est engagé à communiquer aux partenaires d'autres données sur les flux de financement, lorsqu'elles seraient disponibles.

Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (2017/EB.A/19) (pour examen)

105. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'application des recommandations issues des évaluations. Au départ, ce document avait été soumis au Conseil pour information seulement, mais, à la demande du Bureau, il était présenté à la session annuelle afin que le Conseil puisse l'examiner. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues dans les réponses de la

direction, qui étaient l'un des indicateurs de performance clés, étaient incorporés dans le cadre de responsabilité des directeurs de pays depuis 2015.

106. Le PAM avait bien progressé dans la mise en œuvre des activités en cours, grâce au soutien fourni par les divisions du Siège, les bureaux de pays et les bureaux régionaux, et à leur retour d'information. Le système actuel permettait de suivre la mise en application des mesures indiquées par la direction dans ses réponses, ainsi que la suite donnée aux évaluations centralisées, et un système analogue était en cours d'élaboration pour les évaluations décentralisées. Le Secrétariat a réaffirmé sa ferme volonté d'améliorer la planification et la performance dans l'ensemble du PAM.
107. Le Conseil n'a pas formulé d'observations au sujet du rapport présenté.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

108. La Directrice régionale par intérim a donné un aperçu de la situation en Afrique australe, région qui était confrontée à des conflits et à la guerre dans le Nord et à des problèmes liés au phénomène El Niño dans le Sud. Dans le cadre de l'intervention d'un niveau sans précédent mise en place suite à la sécheresse enregistrée en 2015-2016, le PAM avait mobilisé des ressources nationales, adopté de nouvelles modalités d'action et intégré la problématique hommes-femmes dans l'ensemble de ses opérations. Les prévisions actuelles de récolte étaient bonnes, mais le phénomène El Niño demeurait une menace pour l'année à venir et des invasions de chenilles légionnaires avaient été observées dans la quasi-totalité des pays de la région. Il était prioritaire d'améliorer la résilience et de mettre en place des filets de sécurité dans les pays qui étaient en voie de redressement suite à la sécheresse.
109. La Directrice régionale par intérim a insisté sur la situation désastreuse qui régnait en République démocratique du Congo, où plus d'un million de personnes avaient fui pour échapper au conflit. Plus de 40 pour cent de la population était en situation d'insécurité alimentaire et, compte tenu des 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la sécurité alimentaire se détériorait rapidement. Les pays voisins étaient eux aussi touchés par l'arrivée de réfugiés. En l'absence de financement, les perspectives pour la République démocratique du Congo étaient sombres.
110. Le Conseil a remercié la Directrice régionale par intérim de son exposé de la situation et fait écho aux préoccupations que celle-ci avait exprimées concernant les invasions de chenilles légionnaires. Les membres ont pris note des incidences de grande portée du changement climatique et des défis considérables auxquels la République démocratique du Congo était confrontée. Ils ont insisté sur la nécessité d'agir avant que l'insécurité alimentaire ne laisse place à la famine, invitant instamment le PAM à continuer de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires afin de renforcer les systèmes nationaux de production alimentaire et de distribution des denrées. Les membres se sont félicités de l'assistance que le PAM fournissait aux réfugiés en Angola et ils ont demandé que cette action soit poursuivie.
111. La Directrice régionale par intérim a insisté sur la nécessité de lutter contre la chenille légionnaire, par une action de surveillance et de contrôle, afin d'éviter de graves dégâts aux cultures au cours de l'année à venir. Elle a remercié le Conseil de son soutien aux mesures d'intervention rapide et de prévention. Le PAM était prêt à mettre ses compétences techniques au service des gouvernements afin de faciliter la mise en œuvre de programmes de prévention et de renforcement de la résilience. Il apportait une assistance aux réfugiés en Angola, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. Il était essentiel d'intervenir rapidement pour éviter la famine et la malnutrition dans la région.

Plan stratégique de pays – Mozambique (2017–2021) (2017/EB.A/20) (pour approbation)

112. La Directrice de pays a présenté le PSP pour le Mozambique, qui était l'un des pays au monde les plus exposés aux catastrophes et où 25 pour cent des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire et près de la moitié des enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance. À la suite d'un vaste processus de consultation mené conjointement avec le Gouvernement, six effets directs stratégiques avaient été définis, tous fondés sur des partenariats solides, visant à guider l'assistance que le PAM fournissait au Mozambique afin de libérer le pays de la faim et de la dénutrition.

113. Le Conseil a approuvé le PSP et s'est félicité de la bonne prise en main du plan par ce pays, dont témoignaient clairement son élaboration participative, son harmonisation avec les stratégies et les priorités gouvernementales, ainsi que son inscription au cœur du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD): ce partenariat profondément ancré et de longue durée favoriserait la création des synergies à parties prenantes multiples nécessaires au dépassement du clivage entre l'action humanitaire et le développement, à la promotion de la sécurité alimentaire sur le long terme et à la réalisation des ODD. Plusieurs membres ont salué l'accent mis sur le développement des capacités du personnel national, à tous les niveaux, ainsi que sur l'appui technique qui lui était destiné s'agissant de lui donner les moyens de mettre en œuvre les politiques afin d'atteindre les objectifs et d'obtenir des résultats durables. Certaines initiatives procureraient de multiples bénéfices, notamment la collaboration établie avec les autres institutions sises à Rome afin d'améliorer les moyens d'existence des petits exploitants agricoles, et la coopération Sud-Sud assurée grâce à l'appui fourni par le Centre d'excellence mis en place au Brésil, pour le programme national d'alimentation scolaire.
114. Le Conseil s'est félicité de la prise en compte des groupes vulnérables, en particulier du soutien spécifique devant être apporté aux personnes vivant avec le VIH, ainsi qu'aux femmes et aux filles, mais il a encouragé à mettre davantage l'accent sur l'inclusion des personnes handicapées. Plusieurs membres estimaient qu'une plus grande priorité devait être donnée à la nutrition, compte tenu des taux de retard de croissance extrêmement élevés et, à cet égard, ils ont encouragé à nouer des partenariats plus ambitieux et mieux définis avec d'autres acteurs du système des Nations Unies.
115. La Directrice de pays a remercié le Conseil de son soutien. Elle a précisé que l'effet direct stratégique relatif à la nutrition était certes relativement limité, mais que des initiatives telles que l'étude du coût de la faim contribuaient à donner une plus grande visibilité à cette question au Mozambique. Le PAM parrainait également un certain nombre d'études et d'initiatives visant à recenser les domaines d'investissement les plus efficaces, et il assurait des services d'approvisionnement aux partenaires s'occupant du traitement de la malnutrition aiguë. Elle a également donné au Conseil l'assurance que l'approche à l'échelle du système prévoyait l'inclusion des personnes handicapées et que le PAM, en collaboration avec ses partenaires, progressait vers l'établissement d'une cartographie commune de la vulnérabilité devant permettre d'évaluer la situation et de sélectionner les populations cibles.

Plan stratégique de pays – Namibie (2017–2022) (2017/EB.A/21) (pour approbation)

116. En présentant le PSP, la Directrice de pays a fait observer que les lacunes recensées dans les capacités des institutions, des systèmes et des ressources humaines au niveau national constituaient le principal obstacle à la réalisation de l'objectif Faim zéro en Namibie. Le PSP visait à combler certaines de ces lacunes et tenait compte de l'examen stratégique Faim zéro, des enseignements tirés de l'expérience dans les pays où les PSP étaient mis en œuvre à titre pilote, ainsi que des avis formulés par le Conseil. Il définissait deux effets directs stratégiques: satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année, et produire des données factuelles et des connaissances sur les problèmes liés à la faim afin d'éclairer la concertation sur les politiques gouvernementales et la conception des programmes. Le Gouvernement devait financer la plus grande partie des 6 millions de dollars nécessaires pendant la période couverte par le PSP, et le bureau de pays faisait appel à de nouveaux donateurs, y compris dans le secteur privé, pour combler le déficit de financement.
117. Le Conseil s'est félicité du PSP, qui apportait une réponse efficace face aux perspectives et aux défis qui se présentaient en Namibie, pays dont le Gouvernement s'était engagé à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui jouissait d'un bon système national de protection sociale et d'un taux de croissance économique stable. Les membres ont mis en évidence l'attention que le PSP portait à la problématique hommes-femmes, en prévoyant notamment l'élaboration d'indicateurs nutritionnels tenant compte de cette problématique et la promotion de la transformation des relations entre les sexes dans le cadre des programmes socioéconomiques gouvernementaux, et ils ont fait observer que 70 pour cent des agriculteurs dans le pays étaient des femmes. Le PSP renforcerait la position du PAM en tant que partenaire technique du Gouvernement et il fournissait un modèle à partager avec d'autres pays.

118. La Directrice de pays a remercié le Conseil de son soutien et réaffirmé la volonté du bureau de pays de tenir compte de la problématique hommes-femmes et de placer la transformation des relations entre les sexes au centre de ses activités, en s'appuyant sur le Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes.

Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2017–2021) (2017/EB.A/22)
(pour approbation)

119. Le Directeur de pays a mis en relief les principaux éléments du PSP, qui était parfaitement en phase avec les priorités et les programmes du Gouvernement. Les activités prévues dans le PSP visaient à remédier aux faibles rendements agricoles, à aider les réfugiés et les autres populations vulnérables, à réduire les taux de malnutrition et à favoriser l'innovation. L'accent était mis sur la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du plan. Une prise en charge progressive des activités par les pouvoirs publics était prévue conformément aux aspirations du pays, qui souhaitait accéder au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025.
120. Le Conseil a accueilli favorablement le PSP et s'est félicité de l'appui apporté à l'agriculture, de l'intégration de la problématique hommes-femmes et de l'étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires. Les membres tenaient beaucoup à en savoir plus sur le concept de "plateforme pour l'innovation" et sur le Cadre d'action global pour les réfugiés. Certains ont fait observer que les efforts visant à lutter contre la malnutrition devraient comprendre des interventions dans les domaines de la santé et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et demandé si des dispositions avaient été prises pour renforcer les capacités des organisations non gouvernementales (ONG) locales. D'autres se félicitaient de l'investissement en faveur des filières tanzaniennes, mais s'inquiétaient du grand nombre d'initiatives mal coordonnées qui étaient déjà en cours dans le secteur agricole.
121. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour sa réponse enthousiaste. Le bureau de pays communiquerait d'autres informations sur la plateforme pour l'innovation aux membres intéressés. Plus de la moitié des ONG partenaires du PAM dans le pays étaient locales, notamment toutes celles de l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés. Reconnaisant que les initiatives concernant l'agriculture étaient nombreuses, le Directeur de pays a insisté sur la proportion élevée de la population qui travaillait dans ce secteur et sur les rendements décevants. Avec l'aide du Gouvernement et des partenaires, il était possible de remédier à cette situation.
122. S'agissant de la malnutrition, le PAM avait invité la FAO, l'UNICEF et l'OMS à participer aux programmes de prévention et de traitement dans deux régions du pays. Il était difficile de mobiliser des fonds pour les réfugiés. Les enseignements tirés du Cadre d'action global pour les réfugiés seraient communiqués; la nouvelle approche devrait être bénéfique aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Les transferts de type monétaire pourraient changer véritablement le cours des choses dans ce domaine, et le PAM veillerait à ce que les communautés d'accueil en tirent également avantage indirectement.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

123. Le Directeur régional a présenté une vue d'ensemble des activités du PAM dans cette région, qui était confrontée à des difficultés considérables et complexes presque entièrement dues à des crises d'origine humaine. En raison des conflits sévissant en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, de l'insécurité alimentaire en Asie centrale et de la crise prolongée dans l'État de Palestine, le PAM apportait à 30 millions de personnes une aide qui absorbait près de 40 pour cent de son budget total. À titre d'exemple, au Yémen, le choléra et la grave insécurité alimentaire étaient responsables de souffrances sans précédent. Les opérations étaient entravées par le financement insuffisant et les difficultés d'accès; faute de pouvoir accéder au port d'Hodeidah, le PAM serait contraint de suspendre ses opérations et l'insécurité alimentaire augmenterait massivement.

124. Par le biais des transferts de type monétaire, plus de deux milliards de dollars avaient été investis dans les économies locales dans l'ensemble de la région. Parmi les priorités figuraient l'amélioration du ciblage et l'accroissement des gains d'efficacité, moyennant des programmes et des partenariats adaptés à la situation.
125. Le Conseil s'est déclaré satisfait des activités menées par le PAM dans la région. Les membres étaient particulièrement intéressés par les opérations menées en Asie centrale et en Libye, par l'assistance apportée aux réfugiés syriens et par la prise en compte de la problématique hommes-femmes, et demandaient de plus amples informations sur le projet novateur des chaînes de blocs (*blockchains*) mis en œuvre en Jordanie. Certains ont suggéré que le Conseil de sécurité déclare le port d'Hodeidah zone sûre. D'autres se demandaient si le bureau régional n'avait pas besoin de moyens supplémentaires pour relever de tels défis.
126. Répondant aux diverses questions soulevées, entre autres, le Directeur régional a confirmé que des PSP étaient en cours d'élaboration pour l'État de Palestine, la Jordanie, la République arabe syrienne et le Yémen. En Asie centrale, le PAM mettait l'accent sur l'alimentation scolaire par le biais des filets de sécurité nationaux. Un appui était apporté par le PAM à 2,2 millions de réfugiés syriens parmi les plus démunis.
127. Pour ce qui est de la situation au Yémen, il fallait trouver une solution politique, l'aide humanitaire ne pouvant apporter qu'un secours provisoire. La question de l'accès se posait également en Iraq, où le PAM était préoccupé par le sort des populations assiégées, et en Libye, où seules 70 000 personnes sur les 150 000 ciblées avaient été atteintes. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM examinait la possibilité de revenir en Libye pour y mener ses opérations en étant sur place.
128. Le système des chaînes de blocs était un moyen de transférer des fonds aux bénéficiaires sans passer par une banque, ce qui réduisait les frais de transaction. Le bureau régional, qui avait déjà pris beaucoup d'importance depuis le Printemps arabe, faisait de son mieux pour répondre aux besoins croissants.

Plan stratégique de pays – Liban (2018–2020) (2017/EB.A/23) (pour approbation)

129. Le Directeur de pays a présenté le PSP, qui avait été établi en tenant compte des observations formulées par les membres du Conseil lors de la dernière consultation. Le PSP définissait quatre effets directs stratégiques consistant à poursuivre l'action humanitaire pour permettre aux familles d'acheter des aliments nutritifs; à améliorer la résilience des populations libanaises vulnérables et des réfugiés, en renforçant leurs capacités et en consolidant les actifs nationaux; à continuer d'assurer une assistance alimentaire aux populations libanaises vulnérables dans le cadre des systèmes nationaux de filets de sécurité; et à renforcer les partenariats noués avec les institutions nationales et les acteurs humanitaires afin d'améliorer les systèmes et l'efficacité de l'assistance. Le PSP était suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte et permettre d'assurer des modalités d'assistance optimales tout en veillant constamment au respect de l'obligation redditionnelle au niveau des programmes.
130. Le Conseil s'est félicité de l'harmonisation du PSP avec les interventions menées au niveau national et de la collaboration établie avec les partenaires locaux; du soutien apporté aux communautés hôtes vulnérables; de l'adoption dans la programmation d'une approche propre à favoriser la transformation des relations entre les sexes, qui permettait de répondre aux exigences spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; et de la mise en place de moyens innovants permettant d'améliorer l'efficacité tout en offrant un plus grand choix aux bénéficiaires, dans le respect de leur dignité.
131. Évoquant les avantages comparatifs concrets que présentaient les transferts de type monétaire à usages multiples par rapport à l'aide fournie sous forme de bons électroniques, les membres ont invité le bureau de pays à recourir à une assistance monétaire lorsque l'efficacité de cette modalité était attestée par des études de marché et par son impact sur les économies locales. Ils ont également souligné qu'il était important de renforcer les stratégies de gestion et d'atténuation des risques pour assurer une surveillance appropriée et exercer une action de prévention de la fraude, de façon à optimiser les effets directs des programmes et leur efficacité. Sachant que la probabilité d'une diminution des besoins dans un avenir proche était faible, les membres du Conseil et le

Directeur exécutif ont appelé les donateurs à continuer d'apporter leur appui aux activités du PAM, en autorisant une utilisation le plus souple possible de leurs contributions.

132. Dans la mesure où l'appui aux moyens d'existence constituait un domaine d'action nouveau pour le PAM, les membres ont insisté sur l'importance d'une coordination étroite et d'une collaboration accrue avec les autres acteurs compétents afin de ne pas multiplier inutilement les efforts. Faisant part de leurs inquiétudes face à des données indiquant une évolution des habitudes alimentaires au Liban – notamment une forte augmentation de la consommation d'aliments riches en glucides, en sucre et en lipides –, ils ont demandé au PAM de faire en sorte que ses interventions visent à promouvoir de manière stratégique une alimentation hautement nutritive.
133. Répondant aux points soulevés, le Directeur de pays a fait observer que le programme de repas scolaires prévoyait des activités de formation en matière de nutrition, ainsi que l'utilisation d'aliments nutritifs produits localement. Le bureau de pays adopterait des outils et des modalités adaptés aux divers contextes, dans le respect des arrangements pris avec les donateurs en matière de partage des risques.

Plan stratégique de pays provisoire – Soudan (2017–2018) (2017/EB.A/24) (pour approbation)

134. Le Directeur de pays a présenté le plan stratégique de pays provisoire (PSPP) pour le Soudan, soulignant que la période de stabilité relative que le pays connaissait actuellement offrait à la communauté internationale l'occasion de s'acquitter de sa responsabilité collective en investissant au Soudan afin d'empêcher que le pays ne retombe dans une situation d'instabilité et de conflit. Le PSPP établissait une feuille de route tenant compte des priorités en matière d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, en s'appuyant sur le PNUAD et sur la toute première Stratégie pluriannuelle d'intervention humanitaire. Les six effets directs stratégiques mettaient à profit l'expérience de longue date du PAM dans le pays et s'appliqueraient pendant la période de transition de 18 mois entre l'intervention prolongée de secours et de redressement en cours et l'établissement d'un PSP sur la base de l'examen stratégique national Faim zéro.
135. Le Conseil s'est félicité du PSPP et a salué la détermination du PAM à engager un dialogue avec le Conseil et les partenaires concernant la voie à suivre. Les membres se sont félicités de la nouvelle vision mise en avant par le PSPP, visant à intégrer action humanitaire et développement, conformément aux "nouvelles méthodes de travail", et en vertu de laquelle le PAM passait de la fourniture directe d'une assistance au développement des capacités, à des orientations stratégiques et à un appui aux programmes à l'échelle nationale, afin de favoriser l'autonomie sur le long terme tout en conservant ses capacités d'intervention d'urgence.
136. Approuvant l'accent mis, par l'intermédiaire des effets directs stratégiques, sur les principaux domaines de compétence du PAM, le Conseil a souligné qu'il était important de nouer des partenariats solides et d'agir en étroite coordination avec les autres acteurs, en particulier avec le HCR pour les questions concernant les réfugiés, avec l'UNICEF dans le domaine de la nutrition et avec la FAO pour ce qui était de l'assistance aux petits exploitants agricoles. Dans le prochain PSP, l'on pourrait insister davantage sur le potentiel de développement agricole du Soudan, en misant sur la croissance de la production, le renforcement de la résilience et une collaboration plus poussée avec les autres institutions sises à Rome. Des initiatives destinées à renforcer l'agriculture paysanne devraient être mises en place et soutenues autant que possible, notamment en tirant parti des possibilités de coopération Sud-Sud et de renforcement des capacités.
137. Le Conseil a approuvé les efforts visant à faire avancer la programmation d'interventions axées sur la vulnérabilité, et il a demandé des précisions concernant la fréquence avec laquelle les profils des personnes déplacées à l'intérieur du pays devaient être réexaminés. Notant que le flux de nouveaux réfugiés en provenance du Soudan du Sud avait été constant tout au long de l'année 2017, un membre a insisté sur la nécessité d'une plus grande souplesse dans le PSPP et demandé d'autres informations sur la façon dont le PAM comptait faire face à des arrivées dont le nombre était supérieur aux prévisions et établir l'ordre de priorité de ses interventions, le cas échéant. Le Conseil a demandé instamment que le PAM continue de maintenir le dialogue établi avec les autorités du Soudan et celles du Soudan du Sud, qui avait joué un rôle essentiel dans l'ouverture de trois couloirs humanitaires.

138. Le Directeur de pays a remercié le Conseil de son soutien, a pris note de ses précieuses observations et s'est engagé à faire part des possibilités offertes en matière de coopération Sud-Sud.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

139. Le Directeur régional a souligné que l'Afrique de l'Ouest était la seule région du monde où l'on observait une augmentation du nombre d'enfants présentant un retard de croissance. Aucune sécheresse n'avait frappé les pays de la région depuis 2012, et la saison des pluies devrait être bonne, risquant même de donner lieu à des inondations. Cependant, la période de soudure avait commencé au Mali, au Niger et au Nigéria et la sécurité alimentaire était menacée au Tchad. Dans ces pays, le PAM adaptait ses programmes d'assistance alimentaire afin d'améliorer la résilience des populations face aux chocs, notamment dans le cadre d'un programme de renforcement des moyens d'existence mis en œuvre en collaboration avec la FAO. Les projets en cours d'exécution dans le Sahel avaient été amplifiés afin de lutter contre la dégradation des ressources et de faire en sorte que les enfants continuent d'aller à l'école et que des emplois soient créés. Le financement des opérations constituait un véritable défi.
140. La plupart des PSP pour les pays de la région seraient présentés en 2018. Au sein du bureau régional, 50 pour cent des agents étaient des femmes et 85 pour cent du personnel recruté sur le plan national était titulaire d'un contrat à durée déterminée. La coopération avec les autres institutions sises à Rome se renforçait, et le bureau régional avait harmonisé ses activités avec celles des missions bilatérales effectuées dans la région. Il collaborait plus étroitement avec les gouvernements, notamment au Bénin, où le Gouvernement contribuait à hauteur de 12 millions de dollars par an au financement des programmes d'alimentation scolaire et autres projets du PAM. Les évaluations régionales avaient permis de constater l'existence de problèmes en matière d'égalité des sexes et de protection, et le PAM s'efforçait d'apaiser les tensions au sein des communautés et d'améliorer leur résilience, notamment en menant des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs.
141. Le Conseil a reconnu la valeur du travail du Directeur régional dans la région et l'en a remercié, et il a encouragé les donateurs à continuer d'apporter leur soutien à ces activités.
142. Répondant aux questions soulevées par un membre, le Directeur régional a expliqué que, au lieu de mettre en place une nouvelle structure destinée à coordonner les interventions humanitaires dans le Sahel, il avait été entrepris de réorganiser les nombreuses initiatives menées dans la région. La viabilité du maintien de 19 bureaux de pays au sein d'une seule région serait évaluée dans le cadre d'un examen de la couverture régionale et nationale, mené à l'échelle du PAM. Auparavant, la région couverte par le bureau régional actuel était scindée en deux sous-régions – Afrique centrale et Afrique de l'Ouest.

Plan stratégique de pays – Cameroun (2018–2020) (2017/EB.A/25) (pour approbation)

143. Le Directeur de pays a rappelé que ce PSP avait été élaboré à l'issue d'un vaste processus consultatif: ce plan, qui était le premier à être mis en œuvre dans sa région, était en phase avec un large éventail de politiques de développement nationales et régionales, ainsi qu'avec les ODD, et découlait de l'engagement conjoint du PAM et du Gouvernement d'abandonner les interventions d'urgence au profit d'activités de redressement rapide et de renforcement de la résilience à plus long terme.
144. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le PSP et s'est félicité du degré de prise en charge nationale dont témoignaient le rôle joué par le Gouvernement en tant que principal partenaire d'exécution du PAM, la convergence étroite du PSP avec les stratégies nationales et ses liens bien définis avec le PNUAD. Les membres approuvaient la stratégie générale reposant sur des programmes multisectoriels axés sur la vulnérabilité, destinés aux populations victimes des conflits, ainsi que l'importance accordée aux quatre régions les plus vulnérables du pays; ils étaient favorables au passage d'une assistance non assortie de conditions à une approche plus ciblée à l'intention de tous les éléments de la population dont la vulnérabilité était avérée. Un membre a demandé des précisions sur la manière dont le PAM prévoyait d'établir l'ordre de priorité des activités en cas de pénurie de ressources et l'a encouragé à privilégier les plus vulnérables.

145. Le Conseil a souligné qu'une collaboration efficace avec toute une série de partenaires – au sein du système des Nations Unies et au-delà – serait essentielle pour mettre pleinement en pratique la vision exposée dans le PSP. Un membre a invité le PAM à formuler plus explicitement les dispositions qu'il prendrait pour collaborer avec la FAO, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR et l'UNICEF en vue de mettre au point une approche commune du ciblage de la vulnérabilité.
146. Un membre du Conseil s'est déclaré préoccupé par le changement radical d'orientation du PAM, qui abandonnait le traitement de la malnutrition aiguë modérée au profit de sa prévention; il a noté qu'aucun autre organisme ne semblait combler cette lacune en matière de traitement au Cameroun et suggéré de collaborer avec l'UNICEF afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action conjoints en matière de nutrition, misant tant sur la prévention que sur le traitement.
147. Plusieurs membres ont fait état des besoins du Cameroun en matière de renforcement des capacités et insisté sur la pertinence de la coopération Sud-Sud, invitant le PAM à faciliter cette coopération.
148. Remerciant le Conseil pour son appui, le Directeur de pays a noté que le PAM cherchait à recruter des ressources humaines au Cameroun, précisé qu'une étude conjointe sur la vulnérabilité avait été récemment achevée avec le HCR, laquelle servirait de base pour le ciblage, expliqué que le Gouvernement et l'UNICEF avaient accepté que le PAM privilégie la prévention de la malnutrition aiguë modérée, et assuré au Conseil que le PAM s'acquitterait de son engagement de ne laisser personne de côté en continuant à traiter la malnutrition aiguë modérée si nécessaire; il a également mis en relief l'impact important de l'assistance téléphonique gratuite sur la protection des bénéficiaires et confirmé que le PAM s'employait avec le Gouvernement à cerner les domaines dans lesquels il convenait d'exploiter les possibilités de coopération Sud-Sud.

Vue d'ensemble des activités dans la région Asie et Pacifique

149. Le Directeur régional a indiqué que 10 pays de la région avaient achevé leur examen stratégique Faim zéro, précisant que le Cambodge avait procédé à la première révision en bonne et due forme de l'examen stratégique effectué précédemment. Le PAM étudiait les options possibles en vue de la réalisation d'un examen stratégique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République populaire démocratique de Corée et au Viet Nam, en 2018. Les examens réalisés avaient permis de constater que plusieurs facteurs – à savoir le ralentissement de la croissance de la production alimentaire, une dépendance excessive à l'égard du riz, l'urbanisation rapide ainsi que les inégalités entre les sexes et les chocs induits par le changement climatique – avaient une incidence sur la sécurité alimentaire dans la région.
150. Face à ce constat, le PAM donnait la priorité au renforcement des filets de protection sociale, à l'accès à la nourriture, à la nutrition, à l'atténuation des effets des catastrophes et à la préparation aux crises. Parmi les questions transversales figuraient les considérations relatives au sexe, à l'âge et au handicap, la programmation en milieu urbain, la protection et les analyses. Les principaux changements au niveau de l'action du PAM consistaient en une harmonisation plus poussée avec les plans nationaux, une approche centrée sur l'ensemble de la société, une planification axée sur les effets directs, des investissements dans l'évaluation et le partage des connaissances, le passage d'une stratégie d'exécution à des activités habilitantes, la prise en compte de la nutrition, le recours à de nouvelles modalités, l'adoption de nouvelles approches et l'établissement de nouveaux partenariats, ainsi que le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Trois PSP étaient en cours d'exécution et quatre autres étaient en bonne voie.
151. La mobilisation de ressources était particulièrement difficile dans les contextes fragiles en proie à des crises prolongées, notamment en Afghanistan. D'autres défis étaient liés, notamment, à la situation d'insécurité au Myanmar, qui poussait les populations à migrer vers le Bangladesh; aux inondations qui frappaient Sri Lanka, les plus graves de ces 14 dernières années; aux effets du cyclone Mora au Bangladesh, où les interventions du PAM s'inscrivaient dans le cadre du deuxième effet direct stratégique du PSP; et à l'insécurité aux Philippines, qui avait causé le déplacement de 200 000 personnes. Toutefois, la menace liée aux effets du phénomène El Niño s'était affaiblie.

152. Le Conseil a remercié le Directeur régional de son travail dans la région. Les membres ont souligné que la coopération Sud-Sud apportait une précieuse contribution en permettant d'améliorer la planification agricole et la distribution de vivres et de définir de nouvelles approches concernant les systèmes alimentaires.

Questions diverses

Présentation orale sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal

153. Les participants ont présenté les faits saillants de leur visite conjointe au Népal: après avoir pris contact avec l'équipe de pays des Nations Unies, composée de 23 éléments, et avec les autorités népalaises, à Katmandou, ils avaient formé quatre groupes qui s'étaient rendus sur les sites des projets mis en œuvre dans le pays par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ONU-Femmes et le PAM. Les interventions d'urgence menées par les divers organismes des Nations Unies laissaient place à des activités de relèvement et de reconstruction, jetant ainsi les bases du passage de l'assistance humanitaire à une aide au développement, en phase avec le Programme 2030 et les plans stratégiques de chacun des organismes concernés. La collaboration entre les organismes des Nations Unies partenaires, la société civile et le Gouvernement était exemplaire, ce qui permettait de ne pas multiplier inutilement les efforts et d'obtenir des résultats en mettant à profit les mandats respectifs.
154. Les participants ont signalé plus particulièrement l'effet catalyseur de la zone de regroupement du matériel humanitaire mise en place à Katmandou, qui avait permis d'accélérer de six mois le relèvement après le séisme et de dégager de cette expérience de bonnes pratiques à reproduire dans d'autres régions du Népal et au-delà des frontières; et les résultats tangibles obtenus dans les domaines prioritaires de la prise en charge au niveau national et de l'égalité des sexes. À cet égard, plusieurs participants ont fait valoir les excellents résultats obtenus dans l'autonomisation économique des femmes et les effets multiples des initiatives et des projets mis en œuvre au niveau des communautés en faveur du renforcement des institutions locales.
155. Les participants ont remercié tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de cette visite riche d'enseignements, et ils ont insisté sur la résilience dont le peuple népalais faisait preuve face aux défis à relever. Le PAM devait continuer à mettre ses compétences de pointe en matière de logistique, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et de programmes fondés sur les transferts de type monétaire au service des priorités nationales du Népal telles qu'énoncées dans le PSP à venir. Le Conseil était invité à fournir les ressources nécessaires pour continuer à dynamiser le processus de transformation économique et sociale en cours.

Vue d'ensemble des activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale

156. La Directrice régionale a fait le point sur la dégradation de la situation dans la région, où 23 millions de personnes (3 millions de plus que l'année précédente) étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë par effet du conflit en cours au Soudan du Sud et de la sécheresse qui sévissait dans la Corne de l'Afrique. La saison des pluies avait contribué à améliorer dans une certaine mesure les disponibilités en pâturages et en eau, qui restaient néanmoins sensiblement inférieures à la moyenne.
157. Les problèmes auxquels la région était confrontée étaient en grande partie attribuables au conflit, qui était aussi la raison pour laquelle le PAM avait des difficultés à venir en aide aux populations dans le besoin. Ainsi, 1,7 million de personnes venues du Soudan du Sud s'étaient réfugiées dans les pays voisins, dont 900 000 en Ouganda, où Bidi Bidi était désormais la plus grande zone d'installation de réfugiés du monde. Le plan de secours dirigé par le HCR était financé à hauteur de 15 pour cent seulement, ce qui compromettait la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement ougandais visant à offrir des terres et des possibilités d'emploi aux réfugiés. D'après le tout dernier cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour le Soudan du Sud, on attendait une amélioration de la situation dans les régions où la famine sévissait et où le PAM avait concentré ses efforts, mais aussi un accroissement des besoins dans d'autres régions.

158. En Somalie, le PAM avait quintuplé ses interventions et prêté assistance à 2,3 millions de personnes. Grâce à l'inscription de 600 000 ménages dans son système numérique de gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE), il était en mesure de vérifier les bénéficiaires, de distribuer les ressources et d'en suivre l'utilisation, ce qui lui permettait d'amplifier rapidement ses opérations. L'UNICEF utilisait le système SCOPE et la FAO devait bientôt l'adopter, mais le PAM avait besoin d'aide pour pouvoir pérenniser ces activités.
159. Les gouvernements des pays de la Corne de l'Afrique guidaient les interventions face à la sécheresse, en partenariat avec le PAM. En Éthiopie, le PAM fournissait une assistance alimentaire à 1,7 million de personnes, mais des ruptures d'approvisionnement étant probables à partir du mois d'août, on s'attendait à ce qu'il ne puisse venir en aide qu'à 25 pour cent des populations démunies dans la région Somali. Au Kenya, le PAM amplifiait les programmes en cours et le Gouvernement lui avait demandé de fournir son assistance à 1,3 million de personnes, au moyen de transferts de type monétaire.

Vue d'ensemble des activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

160. Le Directeur régional a présenté une synthèse des activités menées par le PAM afin d'aider les gouvernements à concrétiser le deuxième des ODD, à élargir leurs réseaux de protection sociale, à améliorer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et à consolider la prise en main des programmes au niveau national. Tirant parti de son expérience de collaboration avec les gouvernements suite aux inondations qui avaient frappé le Pérou en avril 2017 et au séisme enregistré en Équateur en 2016, le PAM étudiait les moyens de répondre aux situations d'urgence par la fourniture d'une assistance technique et en s'appuyant sur les réseaux nationaux de protection sociale. Le PAM et la FAO étaient sur le point de signer un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération régionale dans les domaines de l'alimentation scolaire, de la nutrition, de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise et de la résilience.
161. Dans la région, la malnutrition chronique avait diminué de 62 pour cent au cours de ces 15 dernières années, mais la surcharge pondérale et l'obésité tendaient à augmenter. La coexistence de la surnutrition et de la dénutrition – le "double fardeau" de la malnutrition – conduisait à des pertes de productivité, pesait sur les systèmes éducatifs et contribuait à réduire le produit intérieur brut. Les programmes d'alimentation scolaire du PAM avaient permis de nourrir 2,3 millions d'enfants, bénéficiant indirectement à 40 millions de personnes supplémentaires en favorisant les achats locaux. Les transferts de type monétaire représentaient 50 pour cent de l'assistance alimentaire fournie par le PAM dans la région, avec des effets multiplicateurs sur les économies locales.
162. Le PSP établi pour le Pérou comportait un certain nombre d'activités innovantes, notamment la diffusion d'informations pour une alimentation saine dans le cadre d'une émission de télévision, ainsi que dans les médias sociaux et dans les journaux. Cette initiative était financée par des ministères et des partenaires privés, mais le PAM et d'autres organismes des Nations Unies fournissaient les messages à diffuser.
163. Dans le "couloir de la sécheresse" d'Amérique centrale, la sécheresse sévissait pour la quatrième année consécutive, et le PAM avait besoin de 20 millions de dollars pour financer les interventions en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti, le PAM apportait son assistance à 25 000 femmes enceintes et mères allaitantes et à 27 000 enfants, et il procédait à des transferts de type monétaire en faveur de 85 000 personnes dans le cadre de ses activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Des ouragans de grande ampleur étaient attendus en 2017.
164. Le Conseil s'est félicité de l'approche innovante que le PAM avait adoptée dans la région, en lançant de nouvelles initiatives susceptibles d'être transposées ailleurs.
165. Le Directeur régional a réaffirmé l'engagement du bureau régional en faveur du renforcement des capacités dans la région.

Questions d'administration et de gestion

Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (2017/EB.A/26) (pour approbation)

166. Le Secrétariat a illustré le processus de recrutement. Un jury composé de cinq personnes – le Directeur exécutif adjoint, le Chef de cabinet, l'Ambassadeur des Pays-Bas, représentant le Conseil, le Président du Comité d'audit et l'Inspecteur général de la FAO –, avait examiné les 29 candidatures retenues suite à une présélection des 203 dossiers reçus par la Division des ressources humaines. Il avait alors retenu sept candidats pour passer un entretien; l'un d'entre eux avait retiré sa candidature avant de passer l'entretien. Après les entretiens, le jury a recommandé les deux meilleurs candidats au Directeur exécutif, qui les a rencontrés et a retenu Mme Patricia Ann (Kiko) Harvey, ressortissante des États-Unis d'Amérique. Mme Harvey, qui avait exercé ses fonctions les plus récentes auprès de la compagnie Delta Airlines, avait été retenue en considération de sa vaste expérience technique et de son aptitude confirmée à l'encadrement, acquises dans le cadre d'entreprises multinationales aux structures complexes.
167. Le Conseil a approuvé la nomination de Mme Harvey et a remercié Mme Anita Hirsch d'avoir assumé les fonctions d'Inspecteur général par intérim. Répondant aux observations faisant état du manque d'expérience professionnelle de Mme Harvey dans le secteur public ou au sein d'organismes des Nations Unies, le Secrétariat et le Directeur exécutif ont confirmé que l'expérience, les compétences de leadership et l'enthousiasme de la candidate retenue compensaient très largement cette lacune.

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

168. La présidente de l'Association du personnel du cadre organique a fait part des préoccupations des membres de l'association au sujet de la sécurité et de la sûreté du personnel dans des environnements opérationnels de plus en plus difficiles qui rendaient le devoir de protection du PAM à l'égard de son personnel plus complexe à assumer. Il fallait améliorer la communication et la gestion des risques, concernant notamment la santé et les conditions de vie du personnel, les dangers psychosociaux et les obligations de la Division des ressources humaines à l'égard de ses employés, qu'ils aient le statut de membres du personnel du PAM ou non.
169. Malgré les déclarations claires de la direction sur le principe de tolérance zéro, des cas de harcèlement et d'abus de pouvoir continuaient d'être observés. Afin d'y remédier, il convenait d'adopter une approche mesurable, notamment en donnant plus d'importance au Bureau de la déontologie – qui devrait rendre compte directement au Conseil d'administration – et en renforçant la protection des membres du personnel qui signalaient des comportements répréhensibles ou collaboraient aux enquêtes. La politique en vigueur en matière de protection contre les représailles devait être passée en revue.
170. Le recours croissant à des contrats temporaires soulevait la question de l'équité. La couverture de sécurité sociale et les perspectives de carrière du personnel titulaire de ces contrats étaient limitées. Le PAM devrait tirer parti des compétences du personnel national et faciliter le passage d'un poste local à un poste international.
171. L'association s'est également déclarée préoccupée par la dégradation des conditions de travail du personnel mobile, mise en évidence à l'issue de l'examen du régime de rémunération mené par la Commission de la fonction publique internationale, qui risquait de compromettre la capacité du PAM à déployer et retenir un personnel qualifié dans des endroits difficiles.
172. La présidente a regretté qu'aucune décision n'ait été prise au sujet du report de l'âge de départ obligatoire à la retraite à 65 ans. Cette question devrait être prioritaire pour les institutions ayant leur siège à Rome. Elle a également préconisé de rétablir en temps opportun le Comité consultatif mixte sur la couverture médicale.
173. La secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux de la FAO et du PAM s'est ensuite adressée au Conseil et a souligné qu'il était nécessaire de veiller à ce que l'effort de gestion des coûts n'aille pas à l'encontre de l'efficacité et de la responsabilité et tienne dûment compte du personnel.

174. S'agissant du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale, elle a invité la direction du PAM à demander que ce comité soit reconstitué rapidement et rappelé que la reconduction et les conditions du contrat d'assurance maladie en vigueur étaient actuellement renégociées sans que les représentants élus des personnes intéressées soient consultés.
175. Elle a également engagé le PAM à se conformer à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et à demander à déroger à la disposition du Règlement du personnel de la FAO relative aux limites d'âge, afin de repousser à 65 ans l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les membres du personnel du PAM recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle accueillait favorablement les initiatives prises pour lever le gel des recrutements d'agents des services généraux et attendait avec intérêt de nouvelles instructions à cet égard; elle insistait sur les relations constructives instaurées entre le personnel et la direction.
176. Les membres du Conseil ont remercié les représentantes pour leurs exposés et invité la direction à donner la priorité au report de l'âge de la retraite à 65 ans, tout comme les autres institutions des Nations Unies.

ANNEXE I**Décisions et recommandations****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour après ajout du point 10 f), Nomination de l'Inspecteur général et Directeur des services de contrôle.

12 et 13 juin 2017

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Mafizur Rahman (Bangladesh, Liste B) Rapporteur de la session annuelle de 2017.

12 juin 2017

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Questions stratégiques actuelles et futures**2017/EB.A/1 Introduction liminaire du Directeur exécutif**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par le Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

12 juin 2017

Rapports annuels**2017/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2016**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2016 (WFP/EB.A/2017/4*), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de la FAO à sa 148^{ème} session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2016 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2016.

12 juin 2017

Questions de politique générale**2017/EB.A/3 Point sur la feuille de route intégrée**

Ayant examiné le document intitulé "Point sur la feuille de route intégrée" (WFP/EB.A/2017/5-A/1), le Conseil d'administration:

- i) *a noté* les progrès accomplis au regard de la feuille de route intégrée, notamment la prise en compte des enseignements tirés de l'expérimentation des plans stratégiques de pays et des budgets de portefeuille de pays correspondants au moment de parachever la

- structure des budgets de portefeuille de pays et des plans stratégiques de pays;
- ii) *a noté* également la proposition du Secrétariat d'assouplir le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route intégrée, en vertu de quoi certains bureaux de pays continueraient de fonctionner selon le système actuel fondé sur les projets après le 1^{er} janvier 2018, tout en maintenant l'engagement d'achever la transition vers le cadre fixé par la feuille de route intégrée d'ici au 1^{er} janvier 2019, et *a décidé* que cette proposition serait appliquée;
 - iii) *a noté* en outre que l'alinéa ii) nécessiterait que les dérogations à certaines dispositions du Règlement général et du Règlement financier – qui concernaient les plans stratégiques de pays assortis d'un budget de portefeuille de pays établi à titre pilote et qu'il devait approuver à sa deuxième session ordinaire de 2017 – soient étendues à l'ensemble des plans stratégiques de pays, plans stratégiques de pays provisoires, plans stratégiques de pays provisoires de transition et opérations d'urgence limitées en 2018;
 - iv) *a prié* le Directeur exécutif de lui présenter une proposition en bonne et due forme à cet effet pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2017;
 - v) *a noté* par ailleurs qu'à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Secrétariat lui présenterait des propositions concernant les délégations de pouvoirs provisoires et les principes destinés à guider l'application à titre temporaire en 2018 du recouvrement intégral des coûts pour les plans stratégiques de pays, les plans stratégiques de pays provisoires, les plans stratégiques de pays provisoires de transition et les opérations d'urgence limitées;
 - vi) *a approuvé*, à titre temporaire, la procédure d'approbation par correspondance, telle que définie au paragraphe 89 du document, pour:
 - i) toutes les révisions budgétaires nécessaires concernant des interventions prolongées de secours et de redressement, des projets de développement et des programmes de pays, avec effet entre la session annuelle de 2017 et le 1^{er} janvier 2019, et
 - ii) la prolongation des plans stratégiques de pays provisoires de transition, de janvier 2018 jusqu'en juin 2019;
 - vii) *a prié* le Secrétariat de lui présenter, pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2018, les propositions finales de modification du Règlement général et du Règlement financier ainsi que les délégations de pouvoirs révisées de sorte qu'elles puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019;
 - viii) *a prié* également le Secrétariat d'établir un calendrier pour le parachèvement et la mise en place de la version révisée du Cadre de résultats institutionnels ainsi qu'un calendrier et des modèles pour l'établissement de rapports au titre de celui-ci.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

13 juin 2017

- 2017/EB.A/4 **Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective**
Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2017/5-B).
13 juin 2017
- 2017/EB.A/5 **Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition**
Le Conseil a pris note du document intitulé "Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition" (WFP/EB.A/2017/5-C).
13 juin 2017
- 2017/EB.A/6 **Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes**
Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes" (WFP/EB.A/2017/5-D).
13 juin 2017

Ressources, questions financières et budgétaires

- 2017/EB.A/7 **Comptes annuels vérifiés de 2016**
Le Conseil:
 - i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2016, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
 - ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 4 387 371,30 dollars É.-U. pour l'exercice 2016 au titre d'annulations de créances; et
 - iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2016 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

13 juin 2017
- 2017/EB.A/8 **Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle**
Le Conseil a approuvé, avec effet immédiat, les modifications qu'il était proposé d'apporter à la Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle telles qu'elles étaient proposées dans le document publié sous la cote WFP/EB.A/2017/6-B/1 + Corr.1, qui portaient sur l'extension aux rapports concernant les examens préventifs d'intégrité des procédures de communication des rapports d'enquête approuvées par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2012 aux termes de la "Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle" (WFP/EB.2/2012/4-A/1).
Le Conseil a rappelé que les rapports du PAM concernant le contrôle, visés par la présente politique, étaient des outils de gestion internes et des documents confidentiels; de ce fait, lorsqu'un rapport serait mis à disposition, il serait fait

preuve de la plus grande discrétion et les droits légitimes des États membres seraient protégés.

Le Conseil a réaffirmé que les informations contenues dans les rapports du PAM concernant le contrôle, visés par la présente politique, devraient être traitées de manière confidentielle par tout État membre auquel elles seraient communiquées pour examen.

Le Conseil a prié le Secrétariat d'établir un mécanisme permettant de notifier immédiatement aux membres le parachèvement d'un rapport concernant un examen préventif d'intégrité ou d'un rapport d'enquête, et d'en définir les règles de fonctionnement.

Le Conseil a prié également le Secrétariat de définir les modalités en vertu desquelles les Représentants permanents pourraient avoir accès aux rapports concernant les examens préventifs d'intégrité et aux rapports d'enquête sur demande adressée au Bureau de l'Inspecteur général.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

14 juin 2017

2017/EB.A/9

Nomination de deux membres du Comité d'audit

Le Conseil a approuvé la nomination des candidats suivants en qualité de membres du Comité d'audit:

- M. Pedro Guazo (Mexique); et
- Mme Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne).

Leur mandat de trois ans débiterait le 30 juillet 2017 et s'achèverait le 29 juillet 2020.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

14 juin 2017

2017/EB.A/10

Mandat révisé du Comité d'audit

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mandat révisé du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2017/6-D/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

14 juin 2017

- 2017/EB.A/11 **Rapport annuel du Comité d’audit**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d’audit" (WFP/EB.A/2017/6-E/1).
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).
- 14 juin 2017*
- 2017/EB.A/12 **Rapport annuel de l’Inspecteur général et Note du Directeur exécutif**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l’Inspecteur général" (WFP/EB.A/2017/6-F/1) et constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports en 2016 n’avaient permis de détecter aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.
- Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).
- 14 juin 2017*
- 2017/EB.A/13 **Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation" (WFP/EB.A/2017/6-G/1*) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2017/6-G/1/Add.1/Rev.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).
- 13 juin 2017*
- 2017/EB.A/14 **Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines" (WFP/EB.A/2017/6-H/1*) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2017/6-H/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

13 juin 2017

2017/EB.A/15 **Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2017/6-I/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

13 juin 2017

2017/EB.A/16 **Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016)" (WFP/EB.A/2017/6-J/1) et a dit attendre avec intérêt d'être tenu au fait de l'application du modèle de préfinancement global en 2017.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2017/5-A/2 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2017/5-A/3 et WFP/EB.A/2017/6-A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K/3).

14 juin 2017

Rapports d'évaluation

2017/EB.A/17 **Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2016" (WFP/EB.A/2017/7-A/Rev.1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2017/7-A/Add.1, et invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

14 juin 2017

2017/EB.A/18 **Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat" (WFP/EB.A/2017/7-B*) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2017/7-B/Add.1/Rev.1, et invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

14 juin 2017

- 2017/EB.A/19 **Point sur l'application des recommandations issues des évaluations**
Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2017/7-C/Rev.1).
14 juin 2017

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

- 2017/EB.A/20 **Plan stratégique de pays – Mozambique (2017–2021)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Mozambique (2017–2021) (WFP/EB.A/2017/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 167,7 millions de dollars.
14 juin 2017
- 2017/EB.A/21 **Plan stratégique de pays – Namibie (2017–2022)**
Le Conseil a approuvé le Plan stratégique pour la Namibie (2017–2022) (WFP/EB.A/2017/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 6,0 millions de dollars.
14 juin 2017

- 2017/EB.A/22 **Plan stratégique de pays – République-Unie de Tanzanie (2017–2021)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la République-Unie de Tanzanie (2017–2021) (WFP/EB.A/2017/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 455,7 millions de dollars.
14 juin 2017

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

- 2017/EB.A/23 **Plan stratégique de pays – Liban (2018–2020)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Liban (2018-2020) (WFP/EB.A/2017/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 889,6 millions de dollars.
15 juin 2017
- 2017/EB.A/24 **Plan stratégique de pays provisoire – Soudan (2017–2018)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour le Soudan (2017–2018) (WFP/EB.A/2017/8-B), pour un coût total pour le PAM de 592,7 millions de dollars.
15 juin 2017

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**2017/EB.A/25 Plan stratégique de pays – Cameroun (2018–2020)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Cameroun (2018-2020) (WFP/EB.A/2017/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 182,9 millions de dollars.

15 juin 2017

Questions d'administration et de gestion**2017/EB.A/26 Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle**

Conformément à la recommandation du Directeur exécutif, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Patricia Ann Kikuko (Kiko) Harvey (États-Unis d'Amérique) au poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle pour un mandat de quatre ans allant de septembre 2017 à août 2021.

15 juin 2017

Résumé des travaux du Conseil d'administration**2017/EB.A/27 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2017/15.

15 juin 2017

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. ***Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)***
2. ***Désignation du Rapporteur***
3. ***Introduction liminaire du Directeur exécutif***
4. ***Rapports annuels***
 - Rapport annuel sur les résultats de 2016 (*pour approbation*)
5. ***Questions de politique générale***
 - a) Point sur la feuille de route intégrée (*pour approbation*)
 - b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (*pour examen*)
 - c) Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition (*pour examen*)
 - d) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (*pour examen*)
 - e) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
6. ***Ressources, questions financières et budgétaires***
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2016 (*pour approbation*)
 - b) Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle (*pour approbation*)
 - c) Nomination de deux membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - d) Mandat révisé du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - e) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
 - f) Rapport annuel de l'Inspecteur général (*pour examen*) et Note du Directeur exécutif (*pour examen*)
 - g) Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport (*pour examen*)
 - h) Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport (*pour examen*)
 - i) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (*pour examen*)
 - j) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016) (*pour examen*)
 - k) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
7. ***Rapports d'évaluation***
 - a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (*pour examen*)
 - b) Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction (*pour examen*)
 - c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour examen*)

8. Questions opérationnelles

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - Cameroun (2018–2020)
 - Liban (2018–2020)
 - Mozambique (2017–2021)
 - Namibie (2017–2022)
 - République-Unie de Tanzanie (2017–2021)
- b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
 - Soudan (2017–2018)
- c) Projets approuvés par correspondance (*pour information*)
 - Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement – Somalie 200844

9. Questions d'organisation et de procédure

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (*pour information*)

10. Questions d'administration et de gestion

- a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (*pour information*)
- c) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)
- d) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
- e) Rapport sur la sécurité (*pour information*)
- f) Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle (*pour approbation*)

11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration
(*pour approbation*)**12. Questions diverses**

- Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal (*pour information*)

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets